

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 3 Mai 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — *Politique étrangère.* — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 3373).

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

Rappel au règlement : MM. Odru, le ministre.

MM. Couve de Murville,

Gremetz,

Feit,

Jean-Pierre Cot,

Guéna,

Bordu,

Bouvard.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. — *Ordre du jour* (p. 3393).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

Ainsi que la conférence des présidents l'avait envisagé et en accord avec le Gouvernement, j'informe l'Assemblée que la séance de ce soir commencera exceptionnellement à vingt et une heures.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat prend place au moment où une décennie s'achève, celle des années 70 pendant lesquelles les données de la vie internationale se sont profondément transformées.

Les principaux événements des six derniers mois nous offrent un raccourci saisissant des transformations :

La nouvelle hausse du pétrole montre que désormais la crise énergétique commande largement les relations économiques internationales ;

Le conflit sino-vietnamien illustre à la fois les changements qui résultent de la présence de la Chine sur la scène mondiale et la nécessité d'une détente dans les relations internationales ;

La révolution en Iran, la situation au Proche-Orient, les tensions en Afrique révèlent une instabilité dont l'Europe est la première à ressentir les effets ;

Enfin, la construction européenne, dans ses progrès, dans ses problèmes, dans ses controverses, prouve à la fois son importance et ses limites.

Chacun ressent l'importance de ces événements, mais a du mal à en déterminer la portée et la signification, tout en voyant qu'ils commandent jusqu'à notre vie quotidienne.

On applique souvent à ces événements un vocabulaire et des schémas de pensée hérités de la période précédente, de ces années 60 marquées par la décolonisation, la croissance, les débuts de la détente et de la construction de l'Europe. Mais le monde des années 70 remet en cause bien des certitudes et des espoirs : la crise énergétique compromet la croissance ; l'accumulation des armements compromet la sécurité ; les nations s'interrogent sur les moyens d'assurer leur indépendance.

Ce que l'opinion publique souhaite, c'est comprendre ce monde en changement et savoir ce que la France fait et peut faire pour agir sur ces transformations.

Un débat de politique étrangère prend donc aujourd'hui une signification particulière : faire le point, fixer le cap, montrer que la France peut être présente dans ce monde et y être agissante.

Puissance européenne, elle partage les problèmes qui sont ceux de l'ensemble de ce continent.

Mais la France n'est pas seulement dans l'Europe. Elle est dans le monde. Elle entretient avec ses alliés occidentaux, notamment avec les Etats-Unis, mais aussi avec l'Union Soviétique, la Chine, les pays africains et arabes, ainsi qu'avec ses amis traditionnels des autres continents, des relations spécifiques. Elle fait entendre dans le monde la voix originale de sa culture, de sa conception de l'homme et de la société. Elle a ce rayonnement dont chaque voyage officiel, chaque grand débat international font mesurer l'espoir qu'il engendre.

Après avoir analysé la transformation de l'équilibre mondial qui est en train de s'opérer, je définirai les quatre grands axes de notre politique extérieure :

- maintenir la paix en dépit de la multiplication des foyers de tension ;
- faire prévaloir la coopération sur l'affrontement dans les relations économiques internationales ;
- organiser l'Europe ;
- assurer le rayonnement d'une France indépendante et généreuse. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

C'est une transformation en profondeur de l'équilibre international qui est en train de s'opérer. Nous avons quelque mal à en imaginer la nature et les conséquences. Il est clair cependant qu'elle commande l'avenir des relations internationales.

Depuis la guerre, deux puissances se sont partagées, sinon le monde, du moins l'influence sur le monde. Dotées d'arsenaux formidables, elles détiennent à la fois les clés du pouvoir militaire et industriel et de la domination politique et idéologique. D'abord dans l'affrontement, puis malgré bien des à-coups, dans la détente, ces deux pôles de puissance ont commandé toute la structure des relations internationales, chacun de leurs affrontements menaçant la paix du monde entier.

Mais aujourd'hui, à travers une succession de crises économiques, politiques et culturelles, s'annonce une redistribution des forces ; nous voyons se dessiner un échiquier international nouveau. C'est la donnée majeure de cette fin de siècle.

Il est sans doute prématuré de parler d'un monde multipolaire. Mais c'est bien cependant dans cette direction qu'évoluent les relations internationales. Plusieurs faits le prouvent.

Premier fait. Une nouvelle puissance mondiale apparaît : la Chine, qui, après avoir basculé d'un camp dans un autre, après la guerre, s'est émancipée de l'un comme de l'autre. Sa masse démographique, son originalité culturelle, ses ressources, sa volonté d'indépendance, tout conduit la Chine, y compris dans ce qu'elle a d'insaisissable et d'énigmatique, à faire sentir son poids dans les affaires de ce monde. Son alignement sur l'un des deux camps n'est plus aujourd'hui concevable. Sa percée peut être un des facteurs de redistribution de l'équilibre mondial pourvu que cet immense pays s'intègre dans une société internationale dont les lois sont peut-être à redéfinir, mais qui ne peut pas plus se passer de lois qu'ignorer un pays rassemblant plus du quart de l'humanité.

Deuxième fait. Des « centre-pouvoirs » apparaissent. Sans doute les deux superpuissances détiennent-elles, et pour longtemps encore peut-être, le pouvoir de porter la destruction

suprême sur n'importe quel point du globe. Mais d'autres capacités d'influence apparaissent qui remettent en cause la domination tous azimuts et tous domaines des deux Grands.

Premièrement, un pouvoir industriel et commercial.

C'est d'abord celui de l'Europe qui, par la diversité de ses productions, le niveau de sa technologie, l'importance de son commerce extérieur, constitue le véritable pivot des échanges internationaux.

C'est ensuite celui du Japon, qui poursuit sa croissance dans un monde frappé par la récession et la crise énergétique.

C'est enfin celui de nouvelles puissances industrielles, qu'il s'agisse de Singapour, de Taiwan, de la Corée du Sud ou de pays qui, comme le Brésil, développent un appareil de production plus diversifié que celui des puissances asiatiques que je viens de mentionner.

En 1950, dix pays seulement produisaient des automobiles. Aujourd'hui il y en a vingt. Dans quinze ans, ils seront quarante !

Deuxièmement, un pouvoir pétrolier. Quand le petit nombre d'Etats rassemblés dans l'O. P. E. P. détermine souverainement le prix du pétrole, comment ne pas voir là une nouvelle forme de pouvoir ?

Troisièmement, un pouvoir financier. L'accumulation des réserves monétaires par l'Arabie saoudite et par les Etats du Golfe fonde un nouveau pouvoir financier qui se traduit déjà en influence politique, tant dans le tiers monde que sur les grandes puissances elles-mêmes.

Troisième fait. Par ces diverses voies d'influence, de nouvelles puissances émergent, qui refusent de se soumettre à toute forme d'hégémonie.

En Amérique latine, le Brésil et le Mexique, par exemple, entendent traiter d'égal à égal avec les Etats-Unis. A la fin du siècle, leur influence dépassera sûrement le cadre régional.

Il en va de même du Nigeria.

En Asie, plusieurs Etats ont une vocation du même ordre, qu'il s'agisse de l'Inde aux potentialités immenses, ou des pays de l'A. S. E. A. N. que lie une forte solidarité politique qui s'appuie sur des économies nationales en pleine croissance.

Aucun de ces nouveaux pôles de puissance ne restera passif dans la genèse de l'ordre international de demain. Nous devons, nous, reconnaître leur place dans un monde où l'ordre bipolaire se périmé chaque jour davantage.

Cette évolution vers un monde multipolaire représente, pour la France et pour l'Europe, une chance, une grande chance, mais aussi des risques.

Une chance d'abord, parce qu'après une période de turbulences et d'ébranlements, c'est à un équilibre international plus stable que l'on devrait parvenir. Déjà, certaines nouvelles puissances, notamment pétrolières, prennent conscience de leurs responsabilités dans un monde où l'interdépendance de tous ne profite à chacun que si elle se transforme en solidarité organisée.

Prenant mieux en charge leur propre destin, et plus aptes à apporter à leurs problèmes des solutions ordonnées dans le cadre de solidarités régionales et mondiales, les nations échapperont aux risques de l'affrontement manichéen.

Dans ce contexte, la France et l'Europe ont une chance à saisir.

La guerre froide et la structure bipolaire qu'elle a imprimée au monde ont eu longtemps pour effet de rassembler étroitement autour du pôle américain nos partenaires européens.

On commence à constater aujourd'hui chez eux la volonté d'affirmer leurs intérêts européens, en s'affranchissant du conformisme atlantique.

Certes, cette volonté peut être jugée encore insuffisante ; elle fonde, cependant, pour l'Europe l'espoir d'être demain le premier des pôles, sinon par la puissance, du moins par le rayonnement et l'influence.

Mais cette évolution vers un monde multipolaire engendre aussi une multiplication des foyers de tension.

Le monde multipolaire est un monde multirisques pour la paix, et donc pour la sécurité de l'Europe.

Le développement des ambitions régionales, l'affirmation des nationalismes et des particularismes ethniques ou religieux, la remise en cause des frontières héritées annoncent une ère de turbulences. Un danger particulièrement grave — qui ne le voit ? — est celui qui pourrait résulter du développement de l'énergie nucléaire nécessaire pour répondre aux besoins énergétiques du monde, mais qui peut conduire à une dissémination de l'arme, et donc du risque nucléaire.

Porteuse de risques pour la sécurité de l'Europe, l'évolution en cours représente aussi un défi au rang et au rôle qui sont les siens.

Aujourd'hui, après les deux superpuissances, l'Europe est encore le principal centre de la richesse et du progrès. Avec l'avènement de nouvelles puissances, ce statut pourrait être remis en cause.

Sur le plan démographique d'abord, c'est évident.

Sur le plan des échanges ensuite : hier l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon étaient seuls à exporter des produits manufacturés et des biens d'équipement ; aujourd'hui, la carte industrielle du monde se hérissé de drapeaux des nouveaux producteurs.

De tels défis démographiques et industriels ont leurs répercussions sur le plan politique. Pour y faire face, l'Europe doit pouvoir compter sur la sécurité de ses approvisionnements en énergie et en matières premières. A cet égard, deux régions sont vitales : l'Afrique pour les matières premières, le Proche-Orient pour le pétrole. Or, ce sont précisément ces régions qui sont les plus vulnérables aux turbulences que je viens d'évoquer.

Devant ces menaces, qui ne voit qu'une Europe dispersée et désunie serait impuissante et ne saurait exploiter la chance historique que comporte par ailleurs pour elle l'avènement d'un monde multipolaire ?

Ce monde en devenir, la France, en ce qui la concerne, doit non seulement s'y préparer, mais elle doit contribuer à le façonner. Tel est le dessein, de sa politique extérieure dont j'indiquais en commençant les quatre axes : le service de la paix ; la construction des solidarités économiques ; l'organisation de l'Europe ; le rayonnement de la France.

La paix ne nous est pas donnée par surcroît. Elle se gagne. Elle se mérite. Les efforts pour la défendre doivent être à la mesure des risques accrus qu'engendrent la multiplication des ambitions, l'éveil des appétits et l'accumulation des armements.

La détente entre l'Est et l'Ouest reste pour nous la clé de la paix. Elle n'empêche pas, il est vrai, les tensions d'apparaître ni des guerres locales d'éclater. Mais elle limite les incendies ; elle empêche qu'ils n'embrasent la planète.

Pour la France, elle constitue une priorité dans sa triple dimension : celle des relations de la France avec l'U.R.S.S. et les pays socialistes, celle du désarmement, celle enfin de l'atténuation des tensions dans les autres régions du monde, notamment en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Proche-Orient.

Dans la politique de détente avec l'Union soviétique, la France a été la première. Aujourd'hui encore, son dialogue avec les pays socialistes conserve toute sa valeur d'exemple, tout son rôle d'entraînement. C'est ce dont vient de témoigner, après le voyage du Président de la République en Roumanie, sa visite à Moscou, qui a permis de marquer une étape nouvelle et importante sur la voie suivie depuis 1965.

Quels sont les résultats des entretiens de Moscou ?

D'abord, une impulsion nouvelle donnée au commerce franco-soviétique, qui a triplé pendant les cinq dernières années, et qui connaîtra une croissance du même ordre d'ici à 1985 ;

Ensuite, la prise en compte des propositions faites par les deux parties sur ce sujet capital qu'est la diminution de la confrontation militaire sur le contingent européen ;

Enfin, la consolidation du dialogue politique entre Paris et Moscou par l'instauration de sommets annuels.

Ceux qui mettent en cause la détente, parce qu'elle n'aboutit pas à la suppression des antagonismes entre l'Est et l'Ouest ou à la conversion des pays communistes aux idéaux de l'Occident, ignorent deux évidences.

La première est que l'alternative à la détente serait un monde infiniment plus dangereux que celui que nous connaissons.

La seconde est que la détente n'a jamais eu pour objet de supprimer les différences entre les régimes mais de faire apparaître qu'au-delà de ces différences il existe un intérêt commun au développement du commerce, à la coopération entre les économies et les hommes, à l'abaissement du niveau des armements et surtout à la préservation de la paix et donc au contrôle des crises.

Nous savons que le cheminement sera long et difficile. Nous n'en sommes que plus convaincus de la nécessité de le poursuivre inlassablement.

La détente ne contredit pas, par ailleurs, les exigences de la défense. Elle repose, en effet, sur l'équilibre des forces. Il serait fallacieux d'interdire, comme générateurs de tensions, les efforts légitimes accomplis pour maintenir cet équilibre, un équilibre fondé en Europe sur l'Alliance atlantique qui, avec les solidarités qu'elle comporte, est un élément permanent de notre politique étrangère.

Ce que la France propose, ce n'est pas l'affaiblissement unilatéral de la défense, mais une action générale en faveur du désarmement, fondée sur le droit légitime de chaque Etat à sa sécurité.

L'Assemblée connaît les efforts déployés par la France sur ce plan, en particulier aux Nations unies. Elle sait qu'un premier résultat a été obtenu par la réforme des mécanismes de négociation qui, désormais, permettent à tous les Etats de faire entendre leur voix dans une discussion qui les concerne tous. Il reste, et c'est bien entendu le plus difficile, à progresser sur le fond. Les orientations de la France sont connues, je ne les rappellerai pas ici. Il est clair que nous contribuerons activement à les promouvoir. Nous continuerons surtout, en tant que puissance européenne, à accorder un intérêt particulier au désarmement en Europe.

La France n'est pas partie aux négociations stratégiques américano-soviétiques qui, d'après tout ce que l'on sait, sont sur le point de s'achever. Mais elle en approuve le principe et considère qu'une conclusion positive, pourvu qu'elle intervienne sur des bases équilibrées, est de nature à ralentir la course aux armements. La France ne sera pas davantage partie aux négociations de Salt III...

M. Yves Guéna. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... qui pourraient s'étendre aux armes nucléaires de moyenne portée situées en Europe.

Je rappelle qu'une association éventuelle de la France à de telles conversations a été écartée : la force nucléaire de la France constitue en effet pour elle, il ne faut pas l'oublier, le « système central » qui garantit ses intérêts vitaux contre toute agression ; de ce fait, elle ne saurait être assimilée aux armes de portée intermédiaire des grandes puissances. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Comme le Président de la République l'a rappelé récemment, notre force de dissuasion continuera à être constamment modernisée pour s'adapter au niveau de la menace. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il ne s'agit pas seulement, cela est clair, de contrôler la course aux armements. Il faut aussi parvenir à une réduction effective des arsenaux dont l'accumulation, en particulier sur le continent européen, représente un danger permanent pour la paix. C'est donc dans cette voie que la France propose de s'engager en préconisant la réunion d'une conférence du désarmement en Europe.

Son objet serait double : d'abord créer un sentiment accru de sécurité grâce à l'adoption de « mesures de confiance » ; ensuite procéder à une réduction effective des armements conventionnels. Nos conversations avec des pays des deux alliances et avec des neutres nous permettent de considérer que cette idée progresse.

Mais le monde pacifique que souhaite la France exige à l'évidence que la politique de détente s'étende à toutes les autres régions du monde, à commencer par la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La Chine ne saurait, en effet, être mise à l'écart de la détente. Elle doit y être, au contraire, intégrée comme un partenaire à part entière.

Nous avons nous-mêmes contribué à rendre à la Chine sa place légitime au sein de la communauté internationale. Nous souhaitons qu'elle y joue le rôle qui lui revient. La détente, c'est d'abord, en effet, la reconnaissance des réalités, y compris de cette réalité majeure que constitue l'existence de la Chine. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

La France n'entend pas pour autant jouer des différends qui peuvent opposer la Chine à tel ou tel pays, notamment à l'Union soviétique. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

M. Roger Châtelet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. La détente, c'est aussi le respect de la souveraineté des autres et la volonté de régler les litiges internationaux par la négociation. Ainsi la France refuse-t-elle l'emploi de la force, générateur d'enchaînements aux conséquences incalculables.

M. Claude Roux. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Après l'entrée des troupes chinoises au Viet-Nam, elle a demandé leur retrait sur la frontière internationale et l'arrêt immédiat des combats. Elle avait au préalable condamné l'entrée des troupes vietnamiennes au Cambodge. Elle se félicite aujourd'hui qu'entre Pékin et Hanoi, en dépit des tensions qui subsistent, la négociation se soit enfin ouverte.

En Asie du Sud-Est comme en Europe, c'est par le respect des frontières, des souverainetés et de la volonté des peuples que passe l'instauration durable d'un ordre pacifique.

La détente ne peut être que globale. Il ne saurait y avoir deux mondes : l'un où la détente serait la règle, l'autre où prévaudraient les rapports de force. Le principe vaut en particulier pour l'Afrique et pour le Proche-Orient.

Il n'y a pas, sans doute, de région du monde où les intérêts et les sentiments de la France soient aussi profondément engagés qu'en Afrique. Unic à ce continent voisin par tous les liens de l'histoire, de la géographie et de la culture, tributaire de lui comme il l'est de l'Europe pour sa prospérité et sa sécurité, la France poursuit à son égard une politique désintéressée et courageuse.

Au premier rang de ses objectifs figure le développement économique et social de ce continent frappé par la pauvreté, ainsi que la consolidation de la structure récente et encore fragile de ses Etats. Avec plus de dix mille coopérants, une aide publique de plus de quatre milliards de francs à laquelle s'ajoutent deux milliards de francs de prêts de la Caisse centrale de coopération et une contribution de 25 p. 100 au Fonds européen de développement, place la France largement en tête de l'effort international de solidarité pour l'Afrique.

Mais il n'est pas de développement sans sécurité. Cette sécurité repose sur trois principes simples, admis d'ailleurs par tous les Africains :

L'intangibilité des frontières existantes ;

L'autonomie de chaque Etat des choix politiques et idéologiques ;

L'indépendance envers toutes les ingérences, à commencer par celles qui trouvent leur origine à l'extérieur du continent africain.

La France respecte ces principes. La règle constamment rappelée et pratiquée de sa politique est : l'Afrique aux Africains. Si le Gouvernement est intervenu militairement, avec une détermination que chacun aujourd'hui reconnaît, c'est pour répondre à la demande d'Etats africains faibles et désarmés, contraints de faire face à des attaques déclenchées ou soutenues de l'extérieur. Ces actions, limitées dans leur ampleur et dans leur durée, n'ont jamais eu d'autre but que de permettre que des solutions politiques, librement débattues, mettent un terme aux tensions et aux conflits. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Les résultats ont été conformes aux intentions :

Le Zaïre a maintenu son unité, engagé un redressement politique et économique, noué avec l'Angola, à l'initiative de la France, des relations de bon voisinage ;

Au Tchad, les deux réunions de Kano, sans parvenir à surmonter tous les obstacles qui résultent de la diversité ethnique et religieuse de ce vaste pays ont, comme la France l'a toujours souhaité, rassemblé toutes les parties dans un cadre africain. Aussi le Gouvernement a-t-il estimé que le moment était venu de rapatrier les forces françaises. Mais il ne procédera à cette opération qu'en accord avec les autorités tchadiennes et en veillant naturellement aux transitions nécessaires.

Au Sahara occidental, la Mauritanie est rassurée et les voies se sont ouvertes à la recherche d'un règlement pacifique. Sans y être mêlée, la France souhaite que les parties à ce conflit trouvent entre elles une solution politique, car rien de ce qui concerne l'Afrique du Nord ne peut la laisser indifférente.

A cet égard, le Gouvernement se félicite des perspectives qui s'ouvrent au rétablissement de relations cordiales avec l'Algérie, voisine et amie de la France.

C'est sans doute au Proche-Orient que les enjeux sont le plus immédiats et le plus déterminants pour l'Europe. C'est dire l'attention avec laquelle le Gouvernement a suivi les deux événements qui ont, au cours des derniers mois, si profondément affecté l'équilibre et les perspectives de paix dans cette région névralgique du monde : l'accord israélo-égyptien et la révolution iranienne.

Les négociations ouvertes en 1978 entre l'Egypte et Israël, à l'initiative du président Sadate et avec la participation active des Etats-Unis, avaient suscité un grand espoir. Elles ont conduit à la signature, le 26 mars, d'un traité de paix entre ces deux pays qui constitue, à n'en pas douter, un fait majeur. Certains ont regretté que le Gouvernement français, attaché à rétablir la paix dans la région, n'ait pas apporté son soutien à un accord qui met un terme à un conflit qui, depuis plus de trente ans, dresse Israël contre son principal voisin arabe.

La position du Gouvernement français n'est ni d'hostilité ni d'opposition. Elle sait que l'accord a coûté beaucoup d'efforts

et qu'il témoigne d'une réelle volonté pacifique. Elle ne peut manquer de constater cependant ce qui manque à cet accord pour ouvrir véritablement les voies d'une paix juste et durable.

Au cœur des relations entre Israël et les pays arabes, il y a le problème du peuple palestinien dont la majorité connaît l'exil et aspire à une patrie. Il n'y aura pas de règlement global et donc de paix durable si ce problème ne trouve pas lui aussi une juste solution.

Il est vrai qu'une négociation doit s'engager à ce sujet. Mais force est de reconnaître que l'objectif en est étroit et mal défini, que les positions de départ proclamées demeurent toujours aussi éloignées sinon contradictoires, que le calendrier ne comporte pas d'engagement contraignant. En dépit des intentions affirmées de part et d'autre, rien ne garantit donc qu'elle aboutira au règlement global qui est cependant indispensable.

Dans ces conditions, l'opposition d'une très grande partie du monde arabe, qui s'est exprimée à la conférence de Bagdad, ne saurait surprendre. Elle n'exprime pas d'ailleurs le refus de la paix, mais la crainte que la paix ne puisse s'instaurer sur des bases justes et durables.

Fu-ce à cette situation, le rôle de la France n'est pas de distribuer l'éloge ou le blâme, de condamner ou de cautionner le traité de paix. Il est de rappeler chacun à ses responsabilités en réaffirmant que, quel que soit le chemin emprunté, le but seul compte.

Ce but, c'est une paix qui permettrait aux Etats arabes de recouvrer les territoires occupés, à Israël de voir sa sécurité assurée et au peuple palestinien de trouver la patrie à laquelle il a droit. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Une paix dont cette région a d'autant plus besoin que la révolution iranienne vient de souligner combien les structures en sont fragiles. Les événements de Téhéran ont d'ores et déjà profondément affecté l'équilibre des forces dans cette partie du monde. Mais le nouveau régime iranien affirme une volonté d'indépendance dont le Gouvernement se félicite et qu'il souhaite favoriser en poursuivant avec lui la coopération engagée de longue date entre la France et l'Iran.

En accueillant l'ayatollah Khomeiny sur le territoire national, conformément à nos lois et à notre tradition, et avec l'assentiment des autorités iraniennes de l'époque, le Gouvernement ne s'est livré à aucun calcul et surtout pas à un calcul mercantile. Il a reconnu plus tôt que d'autres l'authenticité et la profondeur de l'aspiration au changement qui emportait le peuple iranien.

Un changement dont le Gouvernement déplore les excès. Il a exprimé son émotion devant les violations des droits de la personne humaine, notamment quand celles-ci ont cruellement frappé certains des amis les plus anciens et les plus fidèles de la France. Mais le Gouvernement n'entend pas pour autant s'immiscer dans l'évolution intérieure d'un pays qui a toujours été et qui doit rester l'ami de la France.

De même qu'elle agit pour résorber les tensions politiques, la France lutte contre la montée des tensions économiques. Parce que son économie, plus que beaucoup d'autres, subit tous les chocs : le dollar, le pétrole, les matières premières. Aussi, sur chacun des grands axes de confrontation, la France agit pour organiser les solidarités.

Sur l'axe occidental, d'abord, la France a constaté le besoin d'une action concertée des principales puissances industrialisées. C'est à son initiative que le premier sommet s'est tenu à Rambouillet en 1975. Le lieu récent a eu lieu à Bonn en 1978. Tous deux ont été des succès. Le prochain se réunira à Tokyo à la fin du mois de juin.

Ne nous faisons pas d'illusion : aucun sommet ne fera que l'économie occidentale retrouve avant longtemps la croissance des années 1960 et que l'énergie cesse d'être rare et chère. C'est pourquoi la France, à Tokyo, agira là où les menaces sont les plus sérieuses : lutte contre l'inflation, réduction par le Japon de son excédent commercial, application effective des nouveaux engagements pris au G.A.T.T., mesures pour développer les économies d'énergie et faciliter l'exploitation de sources énergétiques nouvelles.

Sur l'axe Nord-Sud, la France, qui avait pris l'initiative du dialogue, enregistre avec satisfaction les succès, limités, il est vrai, mais réels qui ont été remportés : le fonds commun des matières premières, que la France préconisait, a vu le jour ; un accord sur le caoutchouc vient d'être conclu ; une action pour l'allègement des dettes des pays les plus défavorisés a été décidée, à laquelle la France va se joindre ; la deuxième convention de Lomé est en bonne voie.

Mais nous sommes, chacun le sait, encore loin du compte. Entre les plus riches du Nord et les plus pauvres du Sud, l'écart subsiste. Un effort accru s'impose en particulier en faveur des pays très défavorisés, qui sont souvent des pays africains et des pays enclavés. Même si elle se situe dans le peloton de tête, la France doit faire plus afin de se rapprocher de l'objectif que constitue une aide égale à 0,7 p. 100 du produit national.

Cependant, une constatation rassurante s'impose. L'écart entre le Nord et un certain nombre de pays du Sud tend à se réduire. Il faut s'en réjouir et il faut le dire parce que l'on vit encore trop avec l'idée que le groupe des pays en voie de développement constitue un ensemble relativement homogène. Il faut voir aussi que cette situation fait apparaître de nouveaux problèmes, notamment commerciaux et que de nouveaux concurrents apparaissent. Il faudra nous habituer à leur faire place, sans pour autant sacrifier notre tissu industriel, mais eux, aussi devront s'habituer à être progressivement traités sur une base de réciprocité. A Manille, lors de la prochaine conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, ce sont ces thèses que la France défendra.

Au même moment, le Président de la République se rendra à Kigali pour y participer au sommet franco-africain et à Khartoum pour y rencontrer le président Nimeri, président en exercice de l'O.U.A. M. Giscard d'Estaing y exposera la proposition de rencontre des pays européens, africains et arabes.

Pour en expliquer l'inspiration profonde, je ne puis sans doute pas mieux faire que de reprendre ce discours prophétique du général de Gaulle à Alger le 18 mars 1944 : « Pour ce qui concerne la France, nous pensons qu'une sorte de groupement occidental, réalisé avec nous, principalement sur la base économique, et aussi large que possible, pourrait offrir de grands avantages. Un tel groupement prolongé par l'Afrique, en relations étroites avec l'Orient, et notamment les Etats arabes qui cherchent légitimement à unir leurs intérêts, et dont la Manche, le Rhin, la Méditerranée seraient comme les artères, paraît pouvoir constituer un centre capital dans une organisation mondiale de la production, des échanges et de la sécurité. »

Trente-cinq ans ont passé. Il était temps pour la France de chercher à organiser le long du fuseau eurafricain et autour du bassin méditerranéen les voies d'une association destinée à renforcer la sécurité et à accroître la prospérité de ces zones aussi solidaires politiquement que complémentaires économiquement. Une charte énonçant les principes devrait être la première étape de l'entreprise. Viendra ensuite la définition des instruments concrets de l'action.

N'oublions pas enfin l'axe Est-Ouest où beaucoup reste à faire. En plus du développement en cours des échanges commerciaux, des efforts d'organisation s'annoncent : des contacts entre la Communauté européenne et le Comecon s'esquissent, une conférence européenne sur l'environnement aura lieu au mois de novembre, une autre sur l'énergie est possible.

Consolider la détente, maîtriser les foyers de tension, organiser au niveau planétaire les nécessaires solidarités économiques, cette tâche immense n'embrasse encore qu'une partie de la réalité multipolaire de demain.

Car la France est en Europe et si son destin est à tant d'égards singulier, elle n'en partage pas moins le sort des Européens de la fin du siècle. Un sort qui comporte plus de défis à relever et d'obstacles à surmonter que de facilités auxquelles s'abandonner.

Il est une justice à rendre à la France. Celle d'avoir été la première à apercevoir que le temps était venu d'organiser l'Europe, d'en avoir montré la voie, d'avoir marqué de son empreinte toutes les étapes de sa progression. Rien ne serait plus contraire à la vérité des faits que de présenter la construction de l'Europe comme subie par notre pays.

M. Jean-Marie Delflot. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est lui, au contraire, qui depuis le début jusqu'à aujourd'hui, l'a imaginée, voulue et conduite. Il est de son intérêt d'en conserver la tête demain, comme aujourd'hui et hier. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

En vue de quels objectifs, dans quel esprit et avec quels résultats pour elle-même et pour l'Europe, la France, qui en assume pour six mois la présidence, déploie-t-elle ses efforts au sein de l'organisation européenne ?

Notre premier objectif est de faire que l'Europe surmonte la crise.

Certains, je le sais, affirment que l'Europe n'a rien fait à cet égard, ou même qu'elle est responsable du chômage qui nous accable.

Xerxès faisait fouetter la mer. Que ceux qui veulent fouetter l'Europe pour les fautes qu'elle n'a pas commises le fassent ! Je ne rappellerai même pas, tout le fait est évident, que ni la hausse du prix du pétrole, ni celle des matières premières, ni l'industrialisation du tiers monde et l'apparition de concurrences nouvelles, ni l'instabilité monétaire créée par le dollar, ne sont imputables à l'Europe qui, cependant, en subit les effets.

Mais j'affirme que l'action de la Communauté a été efficace dans les deux domaines où elle s'est récemment exercée : celui de la monnaie, qui est une des causes principales de la crise et le domaine commercial, essentiel pour un continent dont la prospérité repose sur le développement de ses exportations.

Le système monétaire européen est entré en vigueur le 13 mars. Ce système n'est pas le serpent. Il en diffère fondamentalement par le mécanisme d'intervention mis en place, l'ampleur des soutiens et la création de l'E. C. U. Il constitue à cet égard un pas en avant considérable sur la voie vers l'union économique et monétaire voulue par le président Pompidou au sommet de La Haye en 1969. Il permet à l'Europe d'affirmer sa personnalité monétaire par rapport aux Etats-Unis. Mais il ne s'agit, à l'évidence, que d'une première étape — j'allais dire d'une toute première étape. Si le système fonctionne bien, la création d'un fonds monétaire européen suivra. Ainsi que le Premier ministre l'a rappelé, le Gouvernement soumettra alors les textes correspondants à l'approbation du Parlement.

Les négociations commerciales multilatérales marquent un progrès tout aussi important. Engagées voici cinq ans, elles ne sont pas, il est vrai, achevées ; mais elles ont franchi une étape décisive avec le paraphe, le 11 avril à Genève, des principaux textes en discussion.

Ceux-ci — il faut en prendre conscience — constitueront, s'ils sont ratifiés, une date dans la réglementation du commerce international. Pour la première fois, les Etats-Unis ont abandonné les privilèges dérogatoires qui protégeaient indûment depuis 1945 des secteurs entiers de leur économie. Des débouchés nouveaux s'ouvriront à nos produits sur le marché américain. Aucun pays européen n'aurait isolément obtenu un tel résultat. Le succès est dû à la ferme pression exercée par la Communauté. Une fermeté inspirée par la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

Il est significatif que, dans deux domaines aussi sensibles pour les Etats-Unis que la monnaie et le commerce, la Communauté européenne ait défendu ses vues avec autant de force et de succès.

Efficace, l'action de la Communauté, face à la crise, reste, il est vrai, limitée et donc insuffisante.

C'est pourquoi le Président de la République a demandé au Conseil européen d'engager une action nouvelle dans deux domaines : l'emploi et l'énergie. Un ensemble de mesures sociales est à l'étude ; des décisions ont été prises pour réduire la consommation de pétrole ; des initiatives ont été lancées pour ouvrir un dialogue approfondi et suivi avec les pays producteurs de pétrole, dialogue indispensable pour ajuster les besoins des uns et les capacités de production des autres.

Mais le Gouvernement entend développer, partout où cela paraîtra nécessaire, des politiques communes, ce qui ne veut pas forcément dire « communautaires », la coordination des politiques nationales pouvant apparaître comme une étape plus rapide, féconde, moins bureaucratique pour réaliser la nécessaire solidarité des Européens.

Organiser l'Europe, oui, mais dans le respect des indépendances nationales. Le Gouvernement français l'a rappelé chaque fois que le problème s'est trouvé posé.

On assiste, il est vrai, à un étrange phénomène. Certains, qui défendent avec une sincérité indiscutable tout ce qui est national, tiennent pour négligeables la détermination et les actes des plus hautes autorités de leur propre pays, cependant qu'ils honorent d'une attention scrupuleuse les moindres déclarations, faits ou gestes de tout responsable étranger, de si faible portée que soient ces manifestations.

Qu'il me soit donc permis ici de rappeler les positions de la France.

Il est exact, et d'ailleurs normal, qu'il y ait en Europe plusieurs façons de concevoir le développement des institutions de la Communauté. En ce qui concerne le Gouvernement français, son point de vue n'a pas varié depuis l'entrée en vigueur du Marché commun en 1959. Il est fondé sur le strict respect des traités ainsi que des accords qui en précisent l'application ;

accords écrits, comme le compromis de Luxembourg; accords résultant d'une pratique constante, telle que celle qui préside, depuis l'origine, au fonctionnement de l'Euratom.

Certes, il est arrivé que l'une ou l'autre des institutions de la Communauté ait cherché à sortir de son rôle et à outrepasser ses pouvoirs. Dans chaque cas, la France a réagi avec une extrême fermeté.

En décembre, l'Assemblée européenne a adopté le budget de la Communauté dans des conditions jugées irrégulières par tous les Etats membres. Le Gouvernement a considéré comme nulle et non avenue la décision de l'Assemblée et a réglé ses contributions selon la procédure des douzièmes provisoires. La Grande-Bretagne et le Danemark ont agi de même. Depuis lors, à l'initiative de la France, un accord a été conclu, qui évitera désormais que l'Assemblée puisse, à la faveur d'une imprécision des textes, abuser de ses prérogatives budgétaires.

L'élection au suffrage universel conduira-t-elle à de nouveaux débordements? C'est possible. Mais avec quelles conséquences? Non pas de porter atteinte à l'indépendance nationale, que le Gouvernement, votre assemblée, unanime, les traités, la Constitution, mettent à l'abri de toute atteinte, mais d'entamer l'autorité et le crédit de l'Assemblée européenne elle-même.

M. Loïc Bouvard et M. Roger Chinaud. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est seulement en se maintenant à l'intérieur des compétences que les traités lui reconnaissent que l'Assemblée tirera du suffrage universel l'autorité accrue qui lui permettra d'équilibrer, au sein des institutions européennes, la tendance bureaucratique souvent et justement dénoncée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Le respect des traités s'impose avec la même rigueur à la Commission et à la Cour de justice. La première n'a pas à s'immiscer dans les questions de politique étrangère; le Gouvernement vient de le lui rappeler. La seconde a pour mission de veiller au respect des traités et des pratiques acceptées; elle ne saurait, sans provoquer une crise institutionnelle, substituer son interprétation ou ses préférences à la volonté exprimée par les Etats dans les engagements qu'ils ont souverainement contractés.

La fermeté dont le Gouvernement ne se départira pas dans ces matières ne traduit pas — ai-je besoin de le dire? — la moindre réticence à l'égard de l'organisation de l'Europe. Elle exprime une double et forte conviction :

D'une part, cette organisation ne progressera pas par un glissement ou une extension inavoués des attributions communautaires, mais seulement par la volonté libre et clairement exprimée des Etats;

D'autre part, c'est par les impulsions émanant de l'exécutif que se produira l'évolution souhaitée, comme tout le montre depuis la création, en 1974, du Conseil européen, qui apparaît de plus en plus comme la force d'entraînement de la Communauté.

Décidé à faire en sorte que l'organisation de l'Europe progresse, dans la voie tracée par les traités, vers une structure confédérale, le Gouvernement veille, par ailleurs, à ce que les intérêts légitimes de la France y soient garantis au même titre que ceux de ses partenaires.

On entend dire, il est vrai, ici ou là, que ces intérêts sont défendus avec faiblesse, ou sacrifiés dans des compromis que nos partenaires imposent; là où il n'y a ni fracas, ni porte claquée, ni chaise abandonnée, il y aurait complaisance, faiblesse et renoncement. (Très bien! très bien! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je ne m'engagerai dans aucune polémique, mais qu'on me permette de dire que la fermeté n'exige pas l'éclat. Elle se juge à ses résultats et ceux-ci s'obtiennent en défendant avec obstination et habileté des causes justes. C'est ce que le Gouvernement n'a cessé de faire. Les résultats de son action en témoignent, par exemple dans le règlement de la question des montants compensatoires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.) La solution arrêtée par les ministres de l'agriculture, le 29 mars dernier, est satisfaisante: si elle avait été appliquée il y a cinq ans, il n'y aurait plus aujourd'hui de montants compensatoires. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On ne saurait, cependant, ramener l'intérêt de la France à des préoccupations sectorielles, si importantes soient-elles. L'essentiel, en définitive, c'est l'influence de la France dans l'organisation de l'Europe.

Puis-je exprimer, à cet égard, la surprise que j'éprouve en observant que ceux qui s'inquiètent à tort d'une domination appesée de l'Allemagne ou d'une conjonction germano-américaine sont aussi ceux qui contestent l'élargissement du Marché commun à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal, dont la première conséquence, cependant, sera de renforcer le poids de la Méditerranée, de sa civilisation et de ses préoccupations, dans l'Europe de demain. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Les problèmes que l'élargissement comporte pour la France méridionale devront être, il est vrai, soigneusement pris en compte. Je m'en suis expliqué devant votre assemblée au mois de décembre. Le traité d'adhésion de la Grèce, qui sera signé à Athènes le 28 mai prochain, montre que des solutions existent. Il est vrai que l'entrée de l'Espagne posera des problèmes d'une tout autre dimension. Mais je renouvelle ici l'assurance donnée à cette assemblée que les dispositions nécessaires seront prises, aussi bien dans la négociation que par le plan décennal de développement du Sud-Ouest, qui est en cours d'élaboration, afin que l'élargissement de la Communauté n'ébranle pas les structures économiques de ces régions, mais marque au contraire le début du réveil économique auquel — je puis en témoigner comme président du conseil général d'un département du Sud-Ouest — elles aspirent depuis très longtemps.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. J'en viens, pour finir, à ce problème, qui préoccupe si profondément les Français; celui du rayonnement de la France.

Le rayonnement de la France est notre affaire à tous. Il n'est pas un privilège héréditaire ou une rente de situation. Il est une création continue qui est le fait, non seulement des pouvoirs publics et des diplomates, mais de la communauté nationale tout entière.

Tout observateur honnête peut constater que la voix de la France est entendue et respectée aux Nations Unies comme à Bruxelles, à Moscou comme à Washington, en Afrique comme en Amérique latine, chaque fois qu'elle s'exprime de façon résolue et que les vœux qu'elle expose sont modernes et imaginatives. C'est pourquoi la rénovation de notre instrument diplomatique, le renforcement des pouvoirs des ambassadeurs, la relance de notre action culturelle à travers le monde me paraissent indispensables, car l'influence de la France dépend de cette présence effective et universelle de ses agents, de sa langue et de sa culture.

Il est vrai que le monde attend de la France quelque chose de singulier. Nous devons à l'histoire cette position qui nous est propre. Mais, si nous voulons être écoutés, il nous faut sans cesse renouveler et réaffirmer le message que l'on attend de nous.

Nous sommes la terre des droits de l'Homme. Certes, nous n'avons pas le monopole de cet idéal. Mais, plus que toute autre nation, nous avons contribué à sa propagation.

Nous sommes donc particulièrement concernés par tout ce qui, à travers le monde, chaque jour, bafoue cet idéal ou le rejette comme l'expression d'un Occident contesté. Nous affirmons, comme nous l'avons fait récemment dans des cas particulièrement douloureux, sa valeur universelle et permanente. Nous demeurons une terre d'accueil pour les exilés et les réprouvés. Nous agissons, souvent de façon discrète, pour sauver des vies, aider à la réconciliation des communautés dressées les unes contre les autres, faire prévaloir la tolérance et organiser l'entraide. Il ne s'agit pas, dans ces domaines, de parler fort ou de jouer les donneurs de leçons. Nous ne recherchons pas la bonne conscience; nous recherchons l'efficacité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Nous voulons, par ailleurs, partout dans le monde, un développement au service de l'homme. Les relations que nous avons avec le tiers monde ne sont pas des relations exclusivement commerciales avec des pays dont nous découvririons soudain les charmes, c'est-à-dire les matières premières. Les récents voyages du Président de la République au Brésil, au Mexique, en Guinée, au Cameroun, ceux que j'ai moi-même effectués dans le Golfe et au Maroc ont montré que la France n'était pas, pour ces pays, un simple partenaire politique ou économique. L'ancienneté de nos relations avec eux ou l'idée qu'ils se font de nous confèrent à notre pays une vocation infiniment plus large et plus profonde, celle de former les hommes, d'apporter nos techniques, nos expériences et nos idées.

Enfin, notre rayonnement est culturel. Je sais que l'Assemblée est particulièrement sensible, à juste titre, à cette dimension de notre présence extérieure. Je tiens à dire que celle-ci cons-

titue une de mes priorités. Nous bénéficions, en ce domaine, d'une expérience et d'une réputation exceptionnelles qui nous dictent des devoirs d'autant plus impérieux en vue d'une présence plus active, plus attentive, constamment renouvelée et ouverte au dialogue des cultures. Par la propagation de notre langue et de notre pensée, notamment scientifique, par l'enseignement et par la formation, par notre présence audiovisuelle qu'il faut développer, par nos manifestations artistiques, nous sommes autre chose qu'un partenaire politique et économique. C'est sur la culture que se fonde l'amitié entre les peuples. C'est un devoir qui nous incombe dans le monde entier, même s'il prend des formes variables selon les régions. Et je mentionnerai spécialement nos devoirs à l'égard de la francophonie qui doit être une communauté non seulement de langue, mais de langage et de valeurs, donc de pensée et de recherche.

En vérité, la présence culturelle de la France est peut-être l'expression la plus forte de notre vocation mondiale — car elle est universellement admise — et de notre indépendance nationale, car on ne saurait prétendre culturellement à l'universel si l'on accepte politiquement d'être provincialisé, soumis à des modèles venus d'ailleurs, à ce conformisme des mœurs et de la pensée, qui est la forme la plus subtile, et donc la plus dangereuse, des hégémonies. C'est en cela que la culture est un grand dessein français. Trop souvent, une indifférence polie salue ce dessein. Il doit être une de nos plus fortes motivations. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai tenté de vous présenter, de façon aussi complète que possible, les positions et les initiatives qui définissent la politique extérieure de la France. Pour terminer, je voudrais exprimer devant vous trois certitudes.

La première est qu'en un temps où le monde est parcouru par deux tendances contradictoires, la tendance à l'uniformisation et la tendance à l'exaltation des particularismes, l'Europe est un cadre de conciliation et de synthèse. Elle offre la dimension d'un grand ensemble capable de résister aux hégémonies, tout en permettant aux nations qui la composent de s'affirmer et de développer leurs relations en tous domaines sans renoncer à elles-mêmes.

La deuxième certitude est qu'une politique étrangère, si elle doit s'adapter aux évolutions du monde, doit s'ancre aussi sur des principes suffisamment amples et forts pour garantir sa continuité. Qu'il s'agisse de l'Europe, de la détente, de l'Afrique, de l'Orient ou du tiers monde, la politique étrangère de la France illustre cette continuité.

La troisième certitude est qu'une politique étrangère exige, pour s'accomplir, une nation forte, indépendante et unie. La division, la faiblesse, l'abandon de soi condamnent tout dessein extérieur à n'être qu'une apparence. Malgré nos controverses intérieures, je suis persuadé qu'au fond des choses les Français adhèrent aux principes qui guident notre action extérieure. On peut discuter de telle ou telle modalité. Ce débat le fera sûrement apparaître : il peut aider à clarifier et à renforcer nos positions.

Puisse-t-il montrer avant tout que nous sommes unanimes à souhaiter le rayonnement d'une France confiante en elle-même, sûre de son avenir et déterminée à marquer de son empreinte le monde de cette fin du xx^e siècle. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

Rappel au règlement.

M. Louis Odru. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Odru, pour un rappel au règlement, qui en soit un, naturellement !

M. Louis Odru. Il y a quelques jours, M. le ministre des affaires étrangères s'est rendu, je crois, en Union soviétique, avec M. le Président de la République. Or nous ne l'avons pas entendu fournir la moindre information... (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Richomme. Il fallait aller à l'Élysée !

M. Emmanuel Aubert. Dites-le plutôt à M. Marchais qui n'a pas voulu y aller !

M. Louis Odru. ... à l'Assemblée nationale sur ce voyage.

M. Jean Fontaine. Demandez des informations à M. Mitterrand !

M. Louis Odru. Le compte rendu de ce voyage ferait-il donc partie du seul domaine privilégié de l'Élysée, c'est-à-dire de M. Giscard d'Estaing ?

L'Assemblée nationale serait-elle indigne de l'entendre ?

Au nom de notre dignité de parlementaires, nous protestons contre cette attitude. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. C'est un rappel au règlement de l'inter-nationale communiste ?

M. Guy Ducoloné. Non, de l'internationale des travailleurs !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. J'avais l'impression que M. Odru avait assisté à l'ensemble de mon discours. Sans doute me suis-je trompé, car j'ai parlé du voyage de M. le Président de la République à Moscou.

M. Louis Odru. Vous l'avez évoqué, c'est tout !

M. le ministre des affaires étrangères. J'en ai marqué toute l'importance, et je serais très heureux de répondre aux questions que M. Odru croira devoir me poser sur le sujet. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Ducoloné. Souhaitons-le !

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville, premier orateur inscrit.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, le 8 juin 1978, à l'occasion du débat de politique étrangère qui a lieu traditionnellement devant cette assemblée, à chaque session parlementaire, depuis les débuts de la V^e République, j'avais commencé mon intervention en évoquant une question qui, si elle ne se rattachait pas directement aux problèmes que nous avons à traiter, n'en avait pas moins une importance évidente pour la conduite de notre action internationale.

Il s'agissait des rapports entre le Gouvernement et le Parlement, tant pour ce qui a trait à l'information régulière et complète, dont le besoin est évident, car elle répond au fonctionnement normal des institutions, qu'à la manière dont les accords internationaux sont, le cas échéant, soumis à approbation avant ratification ou mise en œuvre.

Je me propose de récidiver aujourd'hui. Cependant, avant de le faire, permettez-moi d'évoquer brièvement un autre problème préliminaire qui me préoccupe aussi parce qu'il conditionne, même si c'est d'une tout autre façon, la conduite de nos affaires étrangères.

Il s'agit du fonctionnement de votre ministère, et cela à deux points de vue : celui des crédits dont il dispose et celui de son organisation même.

Quant aux crédits, nous en discuterons, bien entendu, à l'autome, avec l'ensemble du budget : mais je ne peux faire abstraction du fait que c'est en ce moment même que ces crédits font l'objet des discussions interministérielles classiques et que, par conséquent, vous avez déjà des indications à ce sujet.

Pouvez-vous nous assurer que l'effort de redressement entrepris par votre prédécesseur pour 1978 et 1979 va être correctement poursuivi ? Autrement dit, que pour le fonctionnement le Plan quinquennal établi sera intégralement appliqué en 1980 ? Autrement dit, surtout, que pour notre action culturelle, un redressement va enfin commencer qui permettrait de sortir, après tant d'années, de la misère, donc de l'impuissance, que connaît malheureusement votre département ?

Quant à l'organisation de celui-ci, vous avez mis vous-même, il y a peu de temps, la question sur le tapis, si j'ose dire. Je vous en ai parlé à la commission des affaires étrangères et vous avez bien voulu accepter de nous en informer en détail.

En attendant, je serais heureux que vous nous en disiez ici quelques mots, ne serait-ce que pour nous confirmer qu'il s'agit bien de rendre au ministère des affaires étrangères le rôle éminent qui doit être le sien, dans le domaine de ses attributions, qu'il ne faut plus voir disperser entre d'autres ministères, au gré des circonstances ou des complaisances.

L'information et le contrôle parlementaires sont évidemment d'une autre nature, j'entends d'une nature essentiellement politique. Avec votre prédécesseur, en 1978, j'avais abordé la matière à propos des événements qui se passaient en Afrique — ils provoquaient alors surprise et inquiétude. Sans doute aurons-nous l'occasion de revenir chaque année sur ces problèmes d'information et de contrôle.

Pour le moment, c'est le système monétaire européen qui se trouve à l'ordre du jour : occasionnellement, parce qu'une question au Gouvernement de ma part a fait naître cette occasion ; substantiellement parce qu'il y a effectivement problème.

Une première difficulté tient à ce qu'il n'existe pas un texte d'accord définissant complètement et clairement ce système ainsi que les engagements qu'il comporte.

Certes, il y a bien une résolution du Conseil européen, en date du 5 décembre dernier. Elle en traite mais, outre que son langage — pardonnez-moi — est bien difficile, quant au vocabulaire et à la syntaxe, elle ne se présente nullement sous la forme d'un accord international. Il s'agit, juridiquement parlant, d'engagements intergouvernementaux, sur certains points, d'instructions données au conseil des ministres de Bruxelles, sur d'autres.

Quant à ces règlements du conseil des ministres de Bruxelles ayant valeur législative — on en a beaucoup parlé ces temps derniers, et je me demande d'ailleurs bien pourquoi, puisque tout cela serait du domaine des opérations courantes déjà autorisées par la loi, notamment pour la Banque de France — il y en a eu trois, en effet, mais ils constituent des mesures de pure application.

Au surplus, tout est si obscur et si lointain dans cette affaire que même les quelques informations officielles dont nous disposons sont incomplètes et même frisent l'inexactitude : je vise le communiqué du ministère de l'économie du 9 avril relatif au dépôt de 20 p. 100 des réserves en or et devises de la Banque de France au fonds européen de coopération monétaire.

C'est cette opération, en effet, qui, du point de vue parlementaire, soulève une interrogation. Doit-elle ou ne doit-elle pas être autorisée par la loi ?

M. le Premier ministre nous a expliqué à deux reprises qu'il ne s'agissait pas d'un vrai dépôt entraînant dessaisissement, mais d'un dépôt dit « croisé » récupérable à l'échéance et même à tout moment. Pourquoi a-t-il fallu attendre une question au Gouvernement pour en être informé ?

En outre, ne s'agit-il pas d'une précaution purement formelle ? Ce dépôt ne doit-il pas être automatiquement renouvelé, aussi longtemps que le système existe, puisque la résolution du conseil européen dispose qu'« au moyen de la mise en œuvre d'une procédure appropriée il sera garanti que chaque banque centrale maintiendra au moins 20 p. 100 de ses réserves en dépôt auprès du Fecom » ? En d'autres termes, est-ce la forme ou le fond qui prévaut ?

En vous priant d'excuser ce long développement, mais le sujet en vaut la peine, je crois, j'ajouterai quelques mots sur l'E. C. U. Celui-ci est la nouvelle monnaie de compte des Communautés. D'accord, mais on dit en même temps qu'il devient le moyen de règlement utilisable entre les banques centrales, ce qui justifie le dépôt des 20 p. 100 contre créditement en E. C. U. Ici, le mystère devient complet.

Comment une monnaie de compte peut-elle devenir brusquement moyen de règlement, c'est-à-dire monnaie effective et comment ces opérations se dénoueront-elles un jour à la suite de tous ces jeux d'écritures ?

Comme vous le voyez, bien des questions, tant juridiques que techniques, se posent. Le Gouvernement persiste à penser qu'il n'y a pas matière à autorisation parlementaire. J'en ai pris note.

Ne pense-t-il pas, cependant, que tout cela aurait pu être porté à la connaissance de cette assemblée et qu'un débat aurait été bien utile ? Je me pose la question, sans esprit de critique ni d'hostilité, parce que je suis attaché au bon fonctionnement des institutions et qu'à propos du système monétaire européen on a, de ce point de vue, je crois, péché au minimum par omission. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Parmi les autres questions qui se posent à propos du fonctionnement des Communautés européennes, les prochaines élections pour l'Assemblée de Strasbourg sont forcément celle qui, pour le moment, retiennent le plus l'attention. Pour ma part, je ne m'étendrai pas car, comme on pouvait le prévoir depuis longtemps, sans risque de se tromper, tout tourne à une détestable affaire de politique intérieure bien éloignée de la politique nationale qu'elle aurait dû concerner exclusivement.

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Cette opération, bien discutée dès lors à tous égards, a cependant conduit à un résultat : celui d'obliger chacun, c'est-à-dire chaque parti, à un effort d'examen de conscience sur sa conception de la politique européenne.

Etrangement, cet examen a conduit à faire apparaître une sorte de consensus général sur les deux points essentiels qui concernent l'un l'Assemblée de Strasbourg l'autre l'organisation même, c'est-à-dire la nature des Communautés.

Sur le premier point, chacun affirme haut et fort que les pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg ne peuvent résulter que d'accords entre gouvernements dûment ratifiés, et qu'il n'est pas question de les accroître au-delà de ce qui existe, donc de négocier de nouveaux accords.

Sur le second point, l'idée de confédération fait l'unanimité, entraînant logiquement le refus de tout abandon de souveraineté.

Encore que je fasse, pour ma part, bien des réserves sur le terme de confédération, car l'association existant et à développer entre les pays membres des Communautés est d'une nature entièrement originale et ne se plie pas aux formes juridiques classiques, on ne peut que saluer le consentement qui se dégage ainsi pour les fins de la campagne électorale en cours.

N'en tirons pas cependant la conclusion que tout est réglé entre Français. Le point de départ est, en effet, représenté par les traités de Rome, que tous les partis proclament vouloir respecter et appliquer : « Tous les traités, rien que les traités », c'est la formule en usage.

Mais faisons attention : il y a toujours eu deux lectures de ces traités. En bref, l'une correspond à ce que les auteurs des textes avaient en vue, l'autre à ce que la pratique en a fait.

Les auteurs entendaient bien poser les fondements d'une future fédération dont la Commission eût été le gouvernement, le conseil des ministres et l'assemblée, le Parlement, chambre des Etats et chambre des peuples.

La pratique en a disposé autrement, la pratique, c'est-à-dire à la fois la réalité des choses et l'action de la France acceptée par tous les autres. Cette pratique a fait des Communautés cette association de type original dont je parlais, où tout est fondé sur l'accord unanime des Etats, donc sur l'entente et la confiance, dans le respect des intérêts de chacun et de son existence nationale.

A cet égard, tout malentendu doit être écarté. C'est bien cette seconde conception qui doit demeurer celle de la France, comme elle est, dans la réalité, devenue celle de la plupart de ses partenaires. Toute déviation ne ferait que soulever bien vainement des tempêtes.

A propos de la lettre des traités ou des intentions de leurs auteurs, une autre affaire est née ces derniers mois dans un contexte entièrement différent, puisqu'il s'agit de l'Euratome. Le traité de Rome donne à la Communauté européenne de l'énergie atomique le monopole de la propriété, de l'importation et du contrôle des matières fissiles dites spéciales. Il s'agit de celles utilisées dans l'énergie nucléaire. Les articles correspondants du traité — et ils sont très nombreux — n'ont jamais été appliqués, tout simplement parce qu'ils étaient inapplicables et au surplus absurdes. Ils sont donc tombés en désuétude et personne ne s'en souciait, jusqu'au moment où, tout récemment, un arrêt de la Cour de justice européenne, rendu à propos d'une affaire incidente, a remis en cause cette situation en reconnaissant la validité des articles en cause.

On dira que cette juridiction ne pouvait pas ne pas se fonder sur les textes existants.

C'est possible, mais il n'en va sûrement pas de même pour les gouvernements, à partir du moment où vingt années de jurisprudence incontestée ont transformé la situation, un peu comme pour le mécanisme des votes à la majorité ou à l'unanimité. Ainsi s'est créé un nouvel état de droit auquel il faut se tenir tranquillement, fermement, imperturbablement.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, et d'ailleurs certains vous l'avaient demandé, votre décision de proposer une révision du traité de l'Euratome à propos des articles en cause dans cette affaire. Si vous êtes à l'avance assuré de l'accord de nos partenaires, soit. Siron, et je crains que ce soit le cas, vous vous mettez dans une situation nouvelle et impossible, car vous allez être accusé de reconnaître implicitement que ces dispositions tombées en désuétude sont toujours valables : c'est une manière de plaider coupable, alors qu'il ne saurait être question de changer ce qui est et qui n'a jamais été contesté.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Des autres affaires en instance dans les Communautés, vous nous avez parlé, monsieur le ministre, et je ne m'étendrai pas. Les plus importantes sont, naturellement, les négociations commerciales multilatérales et les discussions agricoles. Les premières mettent en cause, malheureusement au plus mauvais moment possible du point de vue économique, le niveau de la protection des industries communautaires.

Vous vous êtes heurté, vous l'avez dit tout à l'heure, aux pires difficultés avec vos partenaires et aussi avec la Commission, les uns et les autres étant trop inspirés par le désir d'aboutir sans causer de déplaisir à certains autres, que nous connaissons bien.

Vous avez résisté, et finalement obtenu des contreparties.

Néanmoins, même aujourd'hui que des textes ont été paraphés, la partie est loin d'être terminée. Nous comptons que, dans cette dernière phase, votre fermeté ne se démentira pas. Il vous en faudra autant, peut-être davantage, dans les débats agricoles qui s'annoncent, et au cours desquels certains, Britanniques en tête, bien sûr, vont s'acharner à remettre en cause l'ensemble du système.

Ici l'intransigeance de la France doit être totale et je pense que vous le savez bien puisqu'à défaut tout l'édifice s'écroulerait.

Tant de problèmes se posent ainsi que le fonctionnement et l'évolution des Communautés européennes retiennent en ces jours un peu par priorité notre attention. Et cependant dans l'ensemble du monde, que d'événements, quelles transformations en puissance, combien de crises !

Des crises à travers tous les continents, à une exception près, qui est remarquable et pour nous capitale, puisqu'il s'agit de notre continent. Là, la stabilité s'affirme depuis la confirmation par la conférence d'Helsinki du *statu quo* né de la dernière guerre. Une stabilité liée, bien entendu, à l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

Cet équilibre est, à vrai dire, devenu le seul sujet de discussion vraiment important pour les protagonistes, tant le besoin est ressenti à chaque instant de le voir confirmé ou rétabli. C'est bien la raison pour laquelle, sous le vocable de S.A.L.T., ce sujet domine les relations américano-soviétiques à travers les inévitables péripéties d'une détente sur laquelle chacun est cependant bien décidé à ne pas revenir. La France participe, bien entendu, à cet équilibre général. Mais elle le fait à sa façon, c'est-à-dire sans se confondre, comme d'autres, dans un bloc et en gardant la disposition de ses moyens.

Une telle situation crée parfois chez les deux géants un agacement, tant ils sont accoutumés à régler entre eux directement toutes les questions, y compris celles qui concernent les tiers. Nous le pressentons déjà pour les futurs S.A.L.T. III qui tourneront, en particulier, autour des armements nucléaires existant en Europe, dans cette zone de l'éventuel et heureusement peu probable conflit que l'on appelle maintenant la zone grise, et dont le cœur est bien entendu l'Allemagne ou les Allemagnes.

Notre fermeté devra être inébranlable pour refuser de participer directement ou indirectement à une entreprise qui, sans aucun profit réel du point de vue de l'équilibre général des forces, donc de la paix, ferait perdre tout son sens à notre armement atomique.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. J'ai pris note, monsieur le ministre, pour le présent et pour l'avenir, des assurances que vous avez bien voulu nous donner à cet égard.

De la même façon, et dans le même esprit quoique dans un autre contexte, nous devons nous attendre à affronter une fois de plus le problème de l'interdiction des essais atomiques. Ce sera dans le cadre de la commission du désarmement qui vient d'être créée à Genève par les Nations unies et à laquelle la France participe cette fois. Comme la précédente conférence, coprésidence ou pas, elle ne mouldra que ce qui aura été préparé d'un commun accord par les Etats-Unis et la Russie.

Ce sera sans doute d'ailleurs peu de chose.

Pour le moment, ces deux pays ont suspendu la négociation qu'ils menaient depuis plusieurs années sur les expériences nucléaires. Lorsqu'ils l'auront reprise, et s'ils se mettent d'accord sur le projet de traité qu'ils ont commencé à élaborer, tout à fait indépendamment de la commission du désarmement, ce projet viendra devant ladite commission, comme un autre semblable il y a seize ans. Comme celle de la Chine et pour les mêmes motifs, notre attitude sera forcément négative. Encore un nécessaire combat, même s'il est encore aujourd'hui dans le lointain. Mais il n'est pas trop tôt pour déjà affirmer notre position.

Ce refus, comme l'autre, ne devrait d'ailleurs conduire à aucune altération de nos rapports avec les deux puissances dont j'ai parlé et qui mènent normalement leur jeu en fonction de leurs intérêts. La visite que M. le Président de la République vient de rendre à Moscou en porte témoignage : les relations franco-soviétiques, après le refroidissement provoqué l'an dernier par les événements d'Afrique, sont redevenues excellentes. Cela a été affirmé spectaculairement et nous nous en réjouissons, parce que c'est bon en soi et contribue à renforcer la détente.

Si l'Europe demeure ainsi une zone de calme relatif, l'Asie, au contraire, est en plein bouillonnement. La Chine achève une rentrée spectaculaire sur la scène internationale : traité d'amitié avec le Japon, établissement de relations officielles avec les Etats-Unis, accélération de son développement industriel, manifestation de force délibérée à l'encontre du Viet-Nam. Certes, il faudra encore longtemps pour qu'elle devienne effectivement l'immense puissance économique et militaire qu'elle a les moyens d'être. Mais déjà le monde est changé, et d'autant plus que cette rentrée de la Chine est marquée par le renouveau de son conflit chronique avec son voisin soviétique. Tout cela est, bien sûr, loin de la France, mais le monde et son équilibre sont en jeu. Déjà, nous en ressentons les effets, ne serait-ce que par rapport à l'Union soviétique.

Bien entendu, entre ces deux géants, l'ancien et le nouveau, la France ne peut qu'adopter par principe une attitude de neutralité. Mais cela seul est déjà difficile à mettre en pratique, comme nous n'avons pas manqué d'en faire l'expérience lors de la récente attaque chinoise contre le Viet-Nam. Et puis comment, en dépit du temps qui passe, nous désintéresser des trois pays de l'ancienne Indochine dont l'un au moins a connu des épreuves épouvantables et qui tous n'en finissent pas d'attendre la paix et la véritable indépendance pour pouvoir se consacrer à leur reconstruction ? (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Dans l'Ouest de l'Asie, les événements ne manquent pas non plus, même s'ils n'ont pas virtuellement les mêmes implications quant à un changement fondamental de l'équilibre mondial.

L'Iran a quitté le giron américain pour une aventure révolutionnaire dont il n'est possible de prévoir ni les étapes ni ni l'aboutissement. Pour le moment, les deux géants ne se sont pas affrontés à ce propos. Ils ne l'ont pas fait non plus depuis plusieurs années à propos du Proche-Orient, dont les Etats-Unis ont pris la responsabilité entièrement en mains. Le premier résultat capital de leur entreprise est le traité signé entre l'Egypte et Israël.

Le Gouvernement français a adopté à ce sujet une position qui paraît normale et qui d'ailleurs n'a guère été contestée. Je n'en dirai donc pas davantage, sinon pour évoquer une fois de plus, monsieur le ministre, le sort désolant du Liban, ce Liban auquel, à chaque occasion, la France semble être vraiment la seule à s'intéresser. Avec les années qui passent, il apparaît de plus en plus que ce pays est victime, davantage encore que de ses querelles internes, du conflit israélo-arabe, avec les Palestiniens qui se sont réfugiés chez lui et y constituent une sorte de corps étranger, la Syrie qui l'occupe et Israël qui est bien déterminé à garder, par tous les moyens, y compris les moyens militaires, le contrôle direct ou indirect du Sud libanais. Nous nous demandons toujours si la France est vraiment dépourvue des moyens d'intervenir utilement. (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

En Afrique, tout a bien changé depuis un an, alors que le débat dans cette assemblée avait fait ressortir nos graves préoccupations. J'avais moi-même mis en garde votre prédécesseur, monsieur le ministre, à propos des diverses interventions militaires au Zaïre, au Tchad, en Mauritanie dont nous étions informés, marquant qu'une telle situation ne pouvait se prolonger, que des solutions militaires, donc des solutions de force, n'étaient pas imaginables, que l'on devait envisager des solutions politiques.

Par rapport à cette époque, un net redressement s'est marqué et l'on semble maintenant s'orienter dans la bonne direction. Rien n'est réglé, bien entendu, au Zaïre, mais notre désengagement paraît clair.

Au Tchad, le renversement de la situation politique intérieure est total, mais il n'est pas notre fait et nous en avons seulement pris acte. Même si notre présence militaire se poursuit, elle n'est plus guère contestée depuis que tout a été pris en mains par les Etats africains eux-mêmes, Nigeria ou autres.

En Mauritanie, donc pour le Sahara ex-espagnol, le changement de régime à Nouakchott a facilité une heureuse évolution de la France vers la neutralité et les bons offices. Souhaitons que notre pays puisse jouer un rôle utile entre les protagonistes marocains et algériens, puisqu'il est entièrement désintéressé.

Ce bref rappel de l'actualité mondiale, venant après de beaucoup plus longs développements sur les affaires européennes, montre que, même si celles-ci sont d'une importance capitale, il n'en reste pas moins que la France continue à être concernée par tout ce qui se passe dans l'univers. Cela vaut, naturellement en première ligne, pour ce tiers monde, dont je n'ai pas eu le temps de traiter mais dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre, et qui demeure pour nous un interlocuteur privilégié. En toutes occasions, la France a donc, au minimum, à définir ou à tenir sa position. Elle ne doit être nulle part absente ou

indifférente. C'est ce que nous vous demandons de ne jamais oublier et de ne jamais sous-estimer. La politique étrangère n'est peut être pas le thème favori des campagnes électorales. Le peuple français sait bien cependant qui le représente dignement et quelle est la mesure de l'estime et du respect qu'à l'étranger on porte à son pays. N'oubliez pas que cela entre largement en cause lorsque l'on en appelle à son suffrage. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Après avoir écouté avec attention votre exposé, monsieur le ministre des affaires étrangères, je tire la conclusion que, décidément, nous sommes loin, très loin, d'une grande politique extérieure française. Au contraire, vous défendez là une petite politique, une politique sans grands projets, sans ambitions, autres que celles liées au déploiement des multinationales à base française.

C'est la confirmation de tout ce que nous disons depuis l'arrivée au pouvoir de M. Giscard d'Estaing. Car, enfin, il existe dans ce monde de grandes questions posées à tous les peuples, à tous les pays. Il est incompréhensible et scandaleux que, devant ces réalités, la France reste souvent muette et aliène son activité propre au profit d'initiatives et de prises de position dans lesquelles sa voix se perd dans un chœur européen et atlantique. Ainsi, que proposez-vous pour faire avancer la recherche du désarmement ? Que faites-vous pour contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, pour établir une coopération large et sans discrimination avec tous les pays du monde ?

En fait, depuis 1974, le cours de la politique extérieure de notre pays s'est considérablement orienté vers l'atlantisme et le « bradage » de notre indépendance nationale.

Sous la phraséologie de l'europhisme et du mondialisme, c'est le renouveau de l'atlantisme, tant industriel que technologique, énergétique que commercial, monétaire que militaire. C'est cela, l'axe essentiel de votre politique, c'est votre préoccupation majeure.

En effet, en matière de désarmement, vous accrez l'image d'un monde dur et dangereux, voire d'une menace venue de l'Est, afin de justifier votre volonté de ne point agir en faveur de la paix.

Certes, la profonde aspiration populaire à l'entente entre les peuples et à la paix vous a contraint à certaines déclarations d'intention. Mais vous n'avez formulé aucune proposition concrète. Pire, vous vous obstinez à faire de la France un des artisans les plus actifs dans la course aux armements, à développer le commerce des armes au point que la France est devenue le premier exportateur d'armes par habitant.

De plus, plutôt que d'œuvrer pour la paix, vous choisissez de faire de notre pays le bras armé de l'atlantisme en Afrique. La pratique de la duplicité et du double langage est donc une caractéristique permanente de votre pouvoir.

Dans le domaine de la coopération internationale et de l'établissement d'un nouvel ordre, votre pouvoir est loin d'utiliser toutes les possibilités qui s'offrent pour une vaste politique de coopération.

C'est vrai à l'égard des pays socialistes. C'est vrai à l'égard des pays les plus engagés dans la recherche de l'indépendance économique et politique, comme en témoigne le gâchis systématique des possibilités d'une coopération féconde avec des pays comme l'Algérie.

De plus, vous poursuivez votre soutien inadmissible au régime raciste d'Afrique du Sud à qui vous vendez des armes. Vous n'émettez, au nom des Neuf, que de timides protestations, lorsqu'on pend à Prétoria le jeune résistant noir Salomon Mahlangu.

Cette détermination, qui est la vôtre, d'aligner la France sur ses voisins les plus puissants et d'accrocher notre pays au bloc atlantique, se manifeste avec une singulière vigueur dans votre démarche européenne.

Certes, pour ce faire, vous n'hésitez pas à enrober votre politique d'innombrables précautions oratoires. Ainsi, en vous écoutant exposer les grandes lignes de votre politique européenne, je me demandais si c'était bel et bien le même homme qui, en qualité de président du conseil des ministres des Neuf du Marché commun, développait devant l'Assemblée européenne, le 17 janvier dernier, le programme des six mois de la présidence française.

À l'époque, on aurait cherché en vain toute allusion à l'indépendance nationale, à l'intérêt français.

Il ne semble pas en aller de même aujourd'hui. Cela n'est pas fait pour nous surprendre. Car il faut bien dire qu'à mesure que nous approchons de l'échéance du 10 juin prochain, vous nous habituez à une pratique éhontée du double langage.

Mais l'enjeu de cette élection est trop grave pour que l'on vous laisse ainsi abuser de l'opinion publique. Et cet enjeu, c'est ni plus ni moins que l'emploi, les conditions de vie, la démocratie, en même temps que le sort de la France, la liberté de notre pays et de son peuple.

Or, à vous entendre, monsieur le ministre, on pourrait penser que vous revendiquez le titre de meilleur avocat des intérêts français ! Nous le disons tout net : cela est de l'abus de confiance.

Car au moment même où vous prononcez des sentences définitives sur l'indépendance, vous mettez en place, à la sauvette, hors de tout contrôle populaire, des mécanismes visant à miner la liberté de la France.

Au moment où vous vous évertuez à tromper notre peuple avec de fallacieuses garanties, vous placez la France dans un engrenage supranational au bout duquel les Français perdraient leur identité.

Des faits ?

Il n'en manque pas, tant il est vrai que depuis plusieurs mois vous accumulez les initiatives communes avec vos partenaires ouest-européens qui, toutes, accélèrent l'intégration européenne, autrement dit l'effacement de la France.

C'est qu'à vos yeux le temps presse. Certes, le verdict populaire du 10 juin vous conduit à louvoyer, à manœuvrer. Mais l'appétit de profit des firmes capitalistes, joint au souci de votre classe de rechercher à l'étranger un soutien qui tend à vous faire cruellement défaut en France, vous entraîne irrévocablement sur la voie de la soumission.

C'est à marche forcée, même si elle est feutrée, que vous engagez le pays vers son déclin.

Cela est vrai dans le domaine économique. Sur le plan de l'harmonisation des politiques d'austérité, vous avez été un élève modèle en appliquant à la lettre les directives européennes de régression sociale, de sacrifices pour le plus grand nombre.

Vous avez tourné le dos aux revendications légitimes de nos producteurs agricoles.

Vous avez méthodiquement mis en cause, par le biais des plans du vicomte Davignon, des pans essentiels de notre production industrielle comme les chantiers navals, le textile, la chimie ou la sidérurgie.

Faut-il rappeler à ce propos qu'une fois encore votre politique a conforté les positions hégémoniques de notre inquietant voisin, la République fédérale d'Allemagne ?

Je ne citerai qu'un chiffre : l'institut international du fer et de l'acier vient de rappeler que de mars 1978 à mars 1979 la production ouest-allemande d'acier a augmenté de 13 p. 100 alors que la production française a baissé de 3 p. 100 !

Cela est vrai sur le plan monétaire. Non contents d'avoir acquiescé au projet d'union monétaire qui condamne le franc à se glisser coûte que coûte dans le sillage du mark, vous avez décidé, sans le moindre débat public, que la Banque de France verserait un tribut représentant 20 p. 100 de nos réserves d'or et de devises à un organisme européen qui n'est rien d'autre qu'une filiale de la Bundesbank.

Cela est vrai sur le plan politique, puisque vous avez finalement accepté, sans en informer notre assemblée — ce qui semble devenir une habitude si l'on en juge par le récent voyage du Président de la République en Union soviétique — un accroissement de fait des pouvoirs de l'Assemblée européenne en matière budgétaire. Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que la loi française de juin 1977 interdit toute extension des compétences de cette assemblée ?

De plus, vous venez à nouveau de passer un compromis sur l'heure de dépouillement du vote du 10 juin.

Vous mettez déjà votre montre à l'heure européenne, ce qui permettrait toutes les manipulations possibles. Mais nous ne vous laisserons pas faire, nous ferons respecter la loi française.

Voilà les Français prévenus : si demain ils n'étaient pas vigilants quant à l'application rigoureuse de cette loi, notre pays pourrait s'attendre à des débordements lourds de conséquences pour notre liberté nationale.

Et cela est particulièrement vrai de l'élargissement du Marché commun à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Toutes les études officielles le montrent, et nous n'avons cessé de le dire : l'élargissement du Marché commun serait à la fois l'accoutrement de la casse de notre outil industriel, la faillite de productions agricoles entières, un jallon décisif vers une supranationalité déguisée.

Nous refusons catégoriquement une telle perspective, et notre campagne a rencontré un écho populaire évident.

Mais votre souci d'assurer des débouchés nouveaux à quelques firmes, votre désir de diluer la France dans un empire germano-américain expliquent cette obstination qui est la vôtre à vouloir, à tout prix, mener à bien cet élargissement.

A vous entendre cette intégration permettrait à l'Europe d'être plus indépendante des U.S.A. Mais vous cachez que de 1962 à 1976, les investissements américains en Europe ont été multipliés par 3,2 ; le montant total de leur part dans l'investissement américain à l'étranger est passé de 13,8 p. 100 en 1946 à 37,2 p. 100 en 1975.

Avec l'élargissement, la tutelle américaine serait encore plus forte. D'ailleurs, M. Brzezinski vient lui-même, ces derniers jours, de se féliciter du renforcement de l'intégration européenne.

Cet élargissement vous le faites à la sauvette, vous coupez l'affaire en tranches, en commençant par la Grèce.

A cet égard, il est proprement intolérable que sans même avoir informé les élus et l'opinion sur les tenants et les aboutissants de l'adhésion de ce pays à la C.E.E., sans même prendre le soin de rendre public le traité d'adhésion, le Président de la République décide de se rendre à la fin du mois de mai à Athènes pour engager ainsi notre pays dans une affaire si manifestement contraire à ses intérêts. C'est le fait du prince.

Voilà les faits. Nous sommes loin des déclarations officielles, dont le seul objectif est de masquer à notre peuple, dont vous connaissez l'attachement à la souveraineté nationale, votre stratégie d'abaissement et d'abandon.

Il en est cependant, en France même, qui ne se sentent pas tenus à la même discrétion, et qui ont l'incomparable mérite de dire tout haut l'objectif que vous poursuivez.

Ainsi en estil de la revue officielle de la Commission de Bruxelles, publiée à Paris. Celle-ci participe à cette invraisemblable propagande étrangère dont nous sommes abreuvés et que notre assemblée a condamnée, mais qui rencontre de la part du Gouvernement une complaisance coupable.

Laissez-moi vous faire part de quelques-unes des prévisions, combien révélatrices, que l'on peut recueillir dans ce bulletin de la Commission de Bruxelles :

« En 1989, le chômage s'est maintenu à un niveau élevé, la politique agricole a empêché de démanteler les fameux montants compensatoires ; une grande partie des vignes a été remplacée par des cultures de soja ; on assiste à un processus permanent de reconversion industrielle ; pour des raisons industrielles on a beaucoup poussé la standardisation des armements et coordonné leur production ; les états-majors militaires ont intensifié les rencontres, les échanges à tous les niveaux, les manœuvres européennes communes ; le Parlement européen a pris un poids essentiel. »

Voilà l'Europe qui s'esquisse dans les bureaux de Bruxelles, qui est inscrite dans les plans de démantèlement industriel et qui a l'aval du Gouvernement français !

Voilà où se situe l'enjeu du 10 juin. C'est cet enjeu que vous vous efforcez — on vous comprend — de masquer, coûte que coûte.

En cela, vous bénéficiez de la complicité de toutes les formations politiques, à l'exception des communistes.

Toutes aujourd'hui revendiquent le titre de meilleur avocat des intérêts français.

Toutes essaient de masquer leur impatience à pousser les feux vers la supranationalité.

Toutes dénaturent la réelle signification de l'élection du 10 juin, la présentant comme un troisième tour des législatives de mars 1978 ou comme un règlement de comptes dans la meilleure tradition « politicienne ».

Toutes sont pour l'élargissement et l'intégration européenne.

Eh bien, en ce qui nous concerne, nous ne laisserons pas abuser les Français par les propos légalisants de l'U. D. F. qui, l'espace d'une élection, veut mettre ses options intégrationnistes dans la poche.

Nous ne laisserons pas abuser les Français par les outrances verbales du R. P. R., qui porte une écrasante responsabilité dans la mise en œuvre depuis 1974 de la politique d'abandon national du président Giscard d'Estaing.

Nous continuerons à faire la clarté sur l'attitude du parti socialiste qui dit refuser à Montpellier ou à Perpignan l'élargissement du Marché commun, qu'il accepte à Paris ou Bruxelles.

Nous ne laisserons pas se poursuivre ce festival du double langage, qui veut que tous ces partis ont d'ores et déjà souscrit, dans le cadre de partis européens, des engagements qui les lient.

Giscardiens et radicaux n'ont-ils pas adopté, dans le cadre de la fédération européenne des partis libéraux, un programme en appelant à « une politique commune de défense » ?

Les centristes de Lecanuet n'ont-ils pas élaboré la plateforme du parti populaire européen qui exige « de renforcer le pouvoir exécutif de la Communauté et étendre les compétences du Parlement européen par le moyen d'une modification des traités... vers une union européenne à finalité libérale » ?

Le parti de M. Chirac n'a-t-il pas, de son côté, élaboré un manifeste électoral avec ses alliés conservateurs irlandais et danois de tonalité pour le moins peu concordante avec le discours national du R. P. R. ?

Il en est malheureusement de même pour les partis socialistes d'Europe qui ont adopté un programme en juin 1977 et une déclaration politique en juin 1978.

Ceux-ci sont marqués par un accord de principe sur la poursuite de l'intégration supranationale et l'accord entier sur l'élargissement du Marché commun.

Les uns et les autres, vous mettez singulièrement en sourdine ces engagements. Mais quand il s'agit de piper des voix, tous les moyens sont bons !

M. Roger Fenech. Vous les connaissez !

M. Maxime Gremetz. Les communistes ne sauraient se prêter à ce jeu, et ils tiennent, eux, le langage de la vérité. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Sur les murs de France, a fleuri ces derniers temps ce fallacieux slogan : « L'Europe, c'est l'espoir ». Croit-on vraiment que les Français aient la mémoire si courte ?

Il y a trente ans, avec la C.E.C.A., plus de vingt ans, avec la Communauté économique européenne, le même discours était tenu par ceux qui, aujourd'hui, parent leur politique européenne de toutes les vertus. Et ce ne sont pas MM. Maurice Faure, Lecanuet ou Schumann qui me démentiront !

L'Europe devait assurer le plein emploi ; elle compte aujourd'hui sept millions de chômeurs.

L'Europe devait élever le niveau de vie ; elle est source, aujourd'hui, d'austérité et de privations.

L'Europe devait être la chance de l'agriculture ; celle-ci est aujourd'hui bradée.

L'Europe devait être l'avenir du charbon et de l'acier ; elle engendre aujourd'hui la fermeture des mines, la destruction des usines, l'abandon du charbon et la liquidation de la sidérurgie.

L'Europe devait apporter la prospérité pour la France ; elle s'est traduite par la dépendance accrue de notre pays à l'égard de l'étranger.

L'Europe devait permettre la coopération harmonieuse entre les nations ; elle s'est traduite par la domination croissante de l'Allemagne de l'Ouest.

L'Europe devait assurer l'indépendance ; elle est plus alignée que jamais sur l'atlantisme.

L'Europe devait être celle de la liberté ; mais ce sont les interdits professionnels en République fédérale d'Allemagne qui frappent les démocrates, alors que l'on acquitte des nazis coupables de terribles crimes ; c'est la répression qui s'abat en Irlande ; ce sont les multiples atteintes aux libertés syndicales, démocratiques et individuelles.

On prétend maintenant élargir la Communauté économique européenne à un régime dit « démocratique et humaniste » comme celui de la Grèce qui refuse le retour au pays de 35 000 exilés politiques et qui interdit la célébration du 1^{er} mai !

Et c'est sur cette voie que vous entendez poursuivre, et au pas de charge !

Nous qui revendiquons le titre de parti des travailleurs, nous qui avons la France au cœur, nous refusons cet avenir de restriction pour notre peuple, de soumission pour notre pays que vous nous proposez. Nous appelons les travailleurs, tous ceux qui souffrent de votre politique, tous ceux qui partagent, au-delà de leurs opinions philosophiques ou croyances, notre indéfectible attachement à l'indépendance nationale, à nous soutenir.

Ce souci de l'intérêt national bien compris nous amène naturellement à prendre pleinement en compte les aspirations des peuples des départements et territoires d'outre-mer, lesquels sont très concernés par l'enjeu de l'élection du 10 juin.

Le bilan du Marché commun pour ces départements et territoires, comme en France, plus qu'en France, est un bilan de faillite. Leur intégration autoritaire à l'Europe amplifie toutes les conséquences déjà désastreuses de la politique coloniale qu'ont menée pendant trente ans, sous couvert de la départementalisation, les gouvernements successifs à l'égard de ces peuples.

A la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, toutes les activités de productions agricoles et industrielles ont gravement à souffrir du Marché commun. Le seul objectif de votre politique est d'en faire toujours plus des colonies collectives de la petite Europe capitaliste.

Les conséquences humaines de cette politique, votre politique, sont dramatiques. Près de la moitié de la population est privée totalement ou partiellement d'emploi, et la plus grande partie d'entre elle est contrainte de vivre partiellement ou totalement de l'assistance. Vous poussez à l'exil la majorité des jeunes de tous les départements d'outre-mer, mettant ainsi en péril l'équilibre démographique de ces derniers.

Le revenu moyen par habitant est de trois fois inférieur à celui de la métropole, alors que le coût de la vie y est de 40 p. 100 supérieur.

Le bilan est tout aussi désastreux dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation et de la culture où, malgré les promesses, la situation, loin de s'améliorer, s'aggrave.

Cette politique économique et sociale à l'égard des départements et territoires d'outre-mer se conjugue — et je pèse mes mots — avec un mépris total des libertés démocratiques, des aspirations démocratiques des peuples concernés, avec une politique raciste marquée par des discriminations de toutes sortes.

C'est une politique indigne d'un grand pays comme la France.

C'est une situation que vous voulez encore aggraver avec l'intégration plus poussée de la France et donc des départements et territoires d'outre-mer dans l'Europe.

On ne tient aucun compte de leur situation originale, ce qui place les départements d'outre-mer en position défavorable par rapport à des pays qui leur sont voisins et qui sont associés à la C.E.E. par les accords de Lomé.

Il faut en finir avec le mythe de l'Europe des tropiques. Il faut que la France fasse valoir au sein de la C.E.E. l'originalité des départements d'outre-mer. D'autres pays l'ont fait, et il est incroyable qu'un grand pays comme le nôtre ne puisse pas faire de même.

Nous présentons en ce sens quatre propositions que nous défendons :

Nous proposons l'élaboration d'accords contractuels concernant les productions agricoles.

Nous proposons que les départements d'outre-mer soient exonérés des prélèvements communautaires et exclus du tarif douanier commun.

Nous nous prononçons pour que soit engagée une action résolue contre les groupes de pression, héritiers des vieilles traditions du pillage colonial, traditions que le Marché commun a durcies en aggravant la dépendance des départements d'outre-mer vis-à-vis de l'extérieur.

Enfin, nous affirmons que ces mesures ne peuvent être efficaces que si elles sont prises démocratiquement, en concertation avec les populations concernées.

Il est donc essentiel et indispensable de réviser les clauses du Marché commun pour les départements d'outre-mer.

Plus fondamentalement, le parti communiste français soutient la légitime revendication du droit à l'autodétermination que formulent les organisations démocratiques des départements d'outre-mer qui réclament, soutenues de plus en plus massivement par leur peuple, une autonomie démocratique et populaire, dans le cadre de la République française.

MM. Barre et Debré ne manquent aucune occasion de falsifier et dénaturer la politique de notre parti que je viens d'exposer.

En fait, ce qu'on veut, c'est masquer la triste réalité de la politique coloniale menée par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer.

Tel est le bilan de la politique extérieure du Gouvernement qui prépare une France rapetissée dans une Europe supranationale.

Ce qui inspire cette politique, n'est pas l'intérêt de la nation, mais les intérêts politiques et économiques d'une caste à l'horizon limité.

Cette caste redoute la paix, parce qu'elle craint la compétition avec le socialisme.

Elle ne veut pas du désarmement qui signifierait pour elle la fin de bonnes affaires.

Elle aliène l'indépendance nationale, parce qu'elle craint de se trouver face à notre peuple.

Maintenir ou renforcer les positions de quelques multinationales à base française dans le système capitaliste mondial, voilà le seul souci qui anime une telle politique.

En effet, tout grand dessein a été abandonné ; c'est une petite politique qui rabaisse la France et qui porte atteinte à son autorité et à son influence. Pour nous, la politique extérieure de la France doit avoir un tout autre ressort. Elle doit partir d'une seule considération : l'intérêt national.

Or quel est l'intérêt national, l'intérêt de notre peuple ?

L'intérêt du peuple français, c'est de vivre en paix. La France doit donc agir en ce sens en participant aux négociations internationales sur cette question, en signant les accords que, en raison de votre politique néfaste, elle n'a toujours pas ratifiés.

Elle doit également prendre des initiatives hardies et réalistes pour contribuer à la cessation de la course aux armements, et à la recherche du désarmement.

A ce propos, le parti communiste français a remis au Président de la République, en juin dernier, à la veille de la session spéciale de l'O. N. U. consacrée à ces questions, un memorandum contenant un ensemble de propositions concrètes et précises.

L'intérêt du peuple français, c'est d'assurer la coopération internationale la plus large, sans discrimination ni arrière-pensée politique, avec l'Est comme avec l'Ouest, sur la seule base de l'avantage mutuel de nos peuples.

C'est l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur des rapports nouveaux entre nations, en particulier avec les pays fournisseurs de matières premières, et la conclusion d'accords effectifs de développement.

L'intérêt de notre peuple, c'est une France libre et indépendante, dans une Europe démocratique et pacifique.

Un double souci caractérise la politique de notre parti en ce qui concerne l'Europe.

Il faut d'abord défendre les travailleurs et la nation, défendre le droit inaliénable de notre peuple à décider souverainement de son destin, et garantir par là même l'indépendance et la liberté d'action de la France.

Ensuite, il convient de contribuer, sur cette base, au développement de la plus large coopération européenne et internationale. En effet, nous n'opposons pas indépendance nationale et coopération, bien au contraire. La souveraineté nationale est la condition d'un apport à la mesure de la France aux relations pacifiques et fécondes des peuples d'Europe.

Nos vingt propositions pour une France indépendante dans une Europe démocratique, publiées en décembre 1978, le montrent bien : « C'est ainsi, et seulement ainsi, dans l'indépendance et la liberté, que la France pourra agir avec efficacité en faveur d'une nouvelle Europe des travailleurs et des peuples, une Europe de la démocratie, de la paix et de l'indépendance à l'égard des blocs.

« C'est un grand objectif du parti communiste français. »

En effet, l'intérêt du peuple français c'est l'indépendance pleine et entière, une souveraineté que rien n'aliène, une totale liberté d'action pour mener une grande politique française.

Les communistes français combattent et combattront toute aliénation de la souveraineté française, toutes les ingérences ou pressions extérieures dans les affaires de notre pays, quels que soient les pays, les blocs ou les organismes supranationaux dont elles proviennent.

Cette volonté d'indépendance nationale, cette nécessité vitale pour la France de parler de sa propre voix supposent que notre pays refuse tout alignement comme tout isolement.

Notre politique de défense de l'intérêt national, de défense de la France est donc aux antipodes de la politique gouvernementale.

Parce qu'ils s'opposent au déclin de notre pays, les communistes sont les meilleurs défenseurs de l'indépendance nationale, les meilleurs défenseurs de la France ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit. Monsieur le ministre, l'intensité des relations internationales, et notamment la visite du Président de la République en Union soviétique, l'ampleur de certains événements, l'annonce de la réorganisation de vos services dont nous vous remercions, font que nous accueillons avec un intérêt particulier le débat que vous avez bien voulu accepter.

Je procéderai, si vous le permettez, à un examen des questions européennes, avant d'aborder les problèmes des relations Est-Ouest à la lumière du voyage du Président de la République, puis de traiter, pour terminer, du Proche-Orient.

Activité intense dans le domaine des affaires européennes, où, à un peu moins de deux mois d'une nouvelle échéance importante dans l'édification de l'Europe, un certain nombre de difficultés demeuraient sans solution. Cela supposait que la présidence française des Communautés, que vous assurez, monsieur le ministre, soit marquée par une volonté particulière pour proposer des solutions acceptables à l'ensemble des problèmes. Un examen détaillé permet de constater que tel a bien été le cas et que des progrès sensibles ont été réalisés, ce dont — je tenais à vous le dire au nom du groupe U. D. F. — nous avons pris acte avec une grande satisfaction.

Au premier rang des difficultés que l'on rencontre au niveau européen, on trouve les montants compensatoires monétaires.

Initialement institués pour préserver l'unité des prix agricoles, ils ont finalement conduit à subventionner les exportations des pays à monnaie forte et les importations des pays à monnaie faible. L'objectif de compensation recherché n'ayant pas été atteint, l'unité des prix étant rompue, des distorsions de concurrence très coûteuses menaçaient, à terme, l'ensemble de la politique agricole commune.

Ces conséquences néfastes se sont manifestées par des distorsions à la fois au niveau de la correction monétaire et au niveau des revenus des agriculteurs.

Distorsions au niveau de la correction monétaire puisque le système retenu est tel que les montants compensatoires monétaires variables ne peuvent suivre au jour le jour les fluctuations des changes, et qu'ils ne sont modifiés que lorsque la variation hebdomadaire dépasse 1 p. 100. De plus, ils sont calculés d'après les prix d'intervention, et non en fonction des prix réels de vente.

Un tel système rompt l'unité des prix, dès lors que les prix d'un même produit peuvent être différents au même instant d'un pays à l'autre. Les exportations des pays à monnaie faible doivent essayer de se prémunir contre les risques de change. De plus, les fluctuations des montants compensatoires monétaires facilitent certaines opérations spéculatives à court terme.

Il y a donc bien des distorsions au niveau de la correction monétaire. Mais on enregistre aussi des distorsions en ce qui concerne les revenus des agriculteurs et les conditions de production et de concurrence.

Pour l'ensemble des produits soumis à la politique agricole commune, on enregistre ainsi une baisse relative des coûts de production des agriculteurs des pays à monnaie forte, et inversement. Ce mécanisme s'est trouvé amplifié pour les produits agricoles dont la production nécessite des biens intermédiaires en provenance de pays tiers — je pense notamment au porc.

Enfin, il faut observer combien les montants compensatoires monétaires coûtent cher au F. E. O. G. A.

Plusieurs députés communistes. Vous avez pourtant accepté de voter les crédits!

M. René Feit. Les dépenses budgétaires de la section « garantie » sont passées de 157 millions d'unités de compte en 1973 à 953 millions d'unités de compte en 1978. Or ces dépenses sont financées de façon commune, de sorte que ce sont finalement l'Italie et surtout la Grande-Bretagne qui bénéficient, sous forme d'importations à bon marché, des contributions des autres pays.

C'est dire combien il était nécessaire que la France adoptât sur ce point une attitude ferme, allant jusqu'à faire du démantèlement du système un préalable à la mise en œuvre du système monétaire européen. Nous avons pris acte de cette fermeté, en notant le délai de deux ans pour l'élimination des montants compensatoires monétaires nouveaux.

M. André Soury. Non, il est de quatre ans!

M. René Feit. Autre motif de satisfaction : la mise en œuvre du système monétaire européen. En dépit des doutes émis sur les techniques utilisées et des arguments juridiques avancés contre ses modalités de mise en application, il reste qu'il n'était plus possible d'envisager la poursuite et l'intensification des échanges au sein de la Communauté dans un environnement international caractérisé par la dislocation du système monétaire international et la flexibilité des taux de change.

Nous souhaitons tous l'affirmation d'une réelle volonté et d'une solidarité européenne qui, en dépit des difficultés qu'elle recouvre, demeure le préalable à la mise en œuvre de nombreuses politiques communes. Malheureusement, pour le moment, cette volonté et cette solidarité nous font terriblement défaut.

Le conseil européen des 12 et 13 mars a été l'occasion d'aborder ces questions de façon nouvelle. Mais des initiatives audacieuses, à la mesure de la crise que nous traversons, seraient nécessaires.

Des politiques communes sont d'abord nécessaires dans le domaine essentiel de l'énergie où des résultats ont été atteints pour les objectifs de consommation — 500 millions de tonnes en 1979. Mais cela ne saurait être qu'un premier pas dans un secteur qui, manifestement, nécessiterait une action coordonnée de la façon la plus large en ce qui concerne la consommation, la promotion et la recherche des techniques permettant d'économiser l'énergie, ainsi qu'une action concertée pour assurer nos approvisionnements et leur diversification. Sur ce point, il n'est pas excessif d'affirmer que la situation est inquiétante, spécialement au regard des prix pratiqués sur le marché libre du pétrole brut, les prix européens étant souvent supérieurs de 50 p. 100 à ceux de l'O. P. E. P.

Un tel état de choses devrait faire de votre part, monsieur le ministre, l'objet d'une extrême vigilance. Il nous appartient de prendre des initiatives à cet égard et de proposer les moyens d'une action concertée et énergique de la part de la Communauté pour éviter des surprises désagréables dans un domaine où notre dépendance fait que, pour le moins, nous ne sommes guère ménagés.

S'agissant de la politique commune sur le plan social, lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères, vous avez donné des indications intéressantes. Certes, nous souhaiterions qu'une ampleur particulière soit donnée à une action en profondeur en faveur de l'emploi. Ce domaine, en effet, est privilégié parce que toute solution d'envergure sera comprise comme un gage concret de solidarité qui comblera ce que de nombreux militants européens déplorent : l'absence ou le retard d'une prise de conscience européenne au regard des difficultés et des échéances qui se présentent devant l'Europe.

À l'évidence, des problèmes tels que la réduction éventuelle de la durée hebdomadaire du travail et la réduction des charges sociales des entreprises doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une action concertée.

Des précisions sur ces différents points et sur la façon dont vous souhaitez aborder ces questions seraient, monsieur le ministre, accueillies avec intérêt par un grand nombre de mes collègues.

Je ne puis terminer l'examen des questions européennes sans aborder deux problèmes dont l'importance m'apparaît essentielle au regard des élections du 10 juin.

Ma première observation a trait au litige qui a opposé le conseil des ministres et l'assemblée de Strasbourg sur l'élaboration du budget de la Communauté de 1979.

J'observe en premier lieu que ce litige a fait l'objet d'un règlement sous la présidence française et en second lieu que la nature des solutions proposées — tout en prévoyant une solution acceptable sur le plan budgétaire — a pour objet d'éviter désormais que des difficultés de ce type se reproduisent à l'avenir. La France a ainsi fait preuve d'une grande fermeté, manifestant une fois de plus sa position sur les pouvoirs de la future assemblée, qui résultent des traités mais qui ne pourront aucunement en dépasser l'esprit et la lettre. Cela devrait contribuer à dissiper certains malentendus qui pèsent encore de façon regrettable sur les élections du mois de juin prochain.

Ma seconde observation concerne les négociations communautaires en cours.

Lors du débat consacré à l'élargissement de la Communauté, le groupe U. D. F. vous a indiqué les raisons pour lesquelles il ne pourrait être que favorable à de telles négociations. Nous

confirmons notre position aujourd'hui tout en notant avec satisfaction la part prise par la France dans ce succès qui sera marqué par la signature de l'accord d'adhésion de la Grèce le 28 mai.

Lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères, vous avez précisé les mesures de protection nécessaires pour nos productions agricoles, les mesures d'harmonisation progressives ou de sauvegarde. Permettez-moi cependant de vous inciter à nouveau à la plus grande vigilance sur ce point, comme nous l'avions fait en décembre dernier, car le succès de cette nouvelle adhésion et celui des deux futures adhésions dépendent de cette fermeté et de cette vigilance.

Il nous paraissait important de rappeler toutes ces mesures parce qu'elles illustrent le fait que, sous la présidence française des Communautés, une série d'actions énergiques ont été entreprises, de nature à favoriser le renforcement et l'approfondissement de la construction européenne, dans un souci de réalisme et de lucidité, tout en conservant la volonté de prendre en compte les intérêts essentiels de la nation.

J'évoquerai aussi brièvement les négociations en cours sur le renouvellement de la convention de Lomé. Ces négociations importantes ont été qualifiées par vous-même, monsieur le ministre, d'exercice difficile. Elles sont importantes et difficiles parce qu'un succès en ce domaine donnera une impulsion nouvelle à l'avenir des relations Nord-Sud, mais aussi parce que les partenaires sont pour le moins divisés.

Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, avoir d'ores et déjà un aperçu du nouveau montant de l'aide financière.

S'agissant des négociations commerciales multilatérales, il est apparu, au vu de vos explications et de celles de votre collègue M. le ministre du commerce extérieur, que les Etats-Unis avaient accepté le principe d'une révision substantielle de leur situation à l'égard du G. A. T. T.

Il y a lieu de rappeler les objectifs généraux d'une telle négociation parce qu'ils ont été fixés depuis un peu plus de cinq ans et que la crise économique, entre-temps, a bouleversé un grand nombre d'acquis et de convictions : premièrement, assurer un meilleur accès de nos produits à des marchés dont l'importance détermine notre économie ; deuxièmement, préserver en cas de besoin nos secteurs en difficulté.

Les accords de principe tels qu'ils ont été paraphés le 13 avril comportent pour nous des motifs de satisfaction, que ce soit sur le plan tarifaire — l'accès de nos produits sur le marché américain demeurant frappé à 50 p. 100 par des droits prohibitifs — ou sur le plan agricole : la spécificité, l'indépendance et la vocation exportatrice de la politique agricole commune en Europe ayant été reconnues.

Par ailleurs, des précautions sérieuses relatives à la procédure de l'accord ont été prises compte tenu de certains précédents. Mais les craintes de votre collègue M. Jean-François Deniau sont fondées. En dépit des protestations européennes, la commission des finances du Sénat américain a purement et simplement rendu caduques les dispositions de l'accord de Genève relatives à une concession commerciale importante accordée à la Communauté : l'obligation de fournir la preuve d'un préjudice avant de frapper de droits compensateurs certains produits importés.

Dans le même temps, on assiste à une empoignée, pour ne pas dire à des règlements de compte. L'amertume non dissimulée des pays en voie de développement, qui se déclarent déçus par la minceur des concessions qui leur seraient accordées, les conduit à réserver leur position jusqu'à la prochaine conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, qui débutera dans quelques jours à Manille. Nous sommes, certes, habitués à ce genre de manœuvre. Les Américains et les Japonais s'affrontent mais peut-être aussi s'entendent-ils en coulisse !

Ce sont les raisons pour lesquelles nous espérons fermement, monsieur le ministre, que vous ne vous départirez pas de la prudence et de la fermeté dont vous avez fait montre jusqu'à présent, car l'enjeu est capital.

Au plan des relations Est-Ouest, la visite du Président de la République en Union soviétique constitue un événement marquant, qui illustre avec une vigueur nouvelle notre conception de la détente.

Cette conception est à la fois réaliste, volontaire et exigeante. Elle est empreinte de réalisme car elle s'emploie à démontrer que la promotion de la détente, l'entente et la coopération

peuvent s'instaurer au-delà des oppositions idéologiques, politiques et militaires. Elle est volontaire et exigeante parce que, en dépit des difficultés nombreuses, des obstacles tenant à la lenteur du processus, des vieux réflexes et, disons-le, des déceptions de Belgrade, il a été réaffirmé que de telles ambitions devraient présider aux relations Est-Ouest et qu'une étape nouvelle marquerait les relations entre les deux pays, témoignant ensuite du fait que la détente se fonde sur un dialogue entre Etats souverains et non sur des accords entre les blocs.

Vous ne parviendrez pas à endiguer le flot des opinions qui ne manqueront pas de se manifester mettant en doute ce processus, arguant tantôt que le mot détente est imprécis, tantôt qu'il dissimule plus ou moins bien une volonté d'abandon au moment où tout laisse à penser que l'amélioration des relations américano-soviétiques sera concrétisée par la signature et la ratification du second traité sur la limitation des armements stratégiques.

Pourtant, ainsi que vous l'avez souligné vous-même, il suffit d'observer l'attitude des grandes puissances durant les crises qui se sont déroulées en Extrême-Orient pour s'apercevoir à quel point cette attitude a été caractérisée par une grande retenue. Et il est juste de reconnaître — comme vous l'avez fait observer en commission — que si la détente ne parvient pas à prévenir l'éclatement des crises, on parvient en revanche à endiguer leur dégénérescence.

Des récents événements permettent d'observer en outre que la conclusion probable d'un accord Salt II entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. aura eu pour effet direct, avant même la signature de ces accords, de relancer de plus belle la course aux armements tactiques.

Par ailleurs, vous venez de nous donner des assurances concernant la non-participation de la France à un éventuel accord Salt III. Nous en prenons acte car cette non-participation se justifie, pour nous, pour des raisons de sécurité.

Autant de faits qui confortent l'attitude prise par la France dans le domaine du désarmement. Il est vrai que les travaux de la session de printemps de l'O. N. U. à Genève n'ont pas encore donné les résultats réellement encourageants que l'on était en droit d'attendre. En dépit des efforts entrepris, la politique des apartés et des discussions bilatérales a continué, que ce soit à Vienne, à Bern ou à Moscou.

Il reste que le plan français qui est présenté aux Nations Unies garde toute sa vitalité quant aux principes parce qu'il est fondé sur la sécurité et sur l'équilibre des forces et parce qu'il énonce en outre que la sécurité mondiale et la paix sont l'affaire de tous et non pas exclusivement des superpuissances.

Puisque nous parlons de paix et de sécurité, j'aborderai les problèmes posés par la situation au Proche-Orient.

Lors de sa visite à Jérusalem au mois de novembre 1977, le président Sadate avait suscité un espoir immense concernant les possibilités d'un règlement. Poursuivant la même voie, MM. Sadate et Begin ont entrepris, sous les auspices du président Carter, des négociations dont tout le monde s'accordait, à l'époque, à reconnaître qu'elles ne pouvaient déboucher que sur un constat de désaccord. A la surprise générale, on est parvenu à la conclusion de deux accords-cadres : l'un concerne la Cisjordanie et Gaza, l'autre, qui est basé sur un règlement du problème du Sinaï, traite des relations entre l'Egypte et Israël.

Le premier accord devait permettre d'ouvrir la voie à une autonomie des territoires au profit des Palestiniens qui s'y trouvent, à l'exclusion des autres. Cette autonomie qui doit faire l'objet d'un processus particulièrement long puisque cinq années sont retenues pour la première phase, comporte une large part d'incertitude.

Le texte du second accord concernant les relations entre l'Egypte et Israël devait déboucher sur un traité de paix à l'issue d'une période de trois mois de négociations et de trois années de mise en œuvre. Il semble donc, en dépit de nombreuses et sérieuses difficultés, que des progrès sensibles ont été réalisés.

Le Président de la République lui-même, dans une déclaration au conseil des ministres, a fait état de ces progrès en soulignant que « la réunion de camp David a permis de dégager de larges zones d'accord entre Israël et l'Egypte sur la question du Sinaï et de tracer des orientations en vue de la solution du problème de la Cisjordanie et de Gaza et donc du problème palestinien ».

Les réactions enregistrées à la suite de ces accords font apparaître de très profondes divergences dans l'ensemble du monde arabe. Les premières marques de désapprobation ont peu à peu fait place à un attentisme plus ou moins critique.

Pour sa part, la France a rappelé avec raison que s'il s'agissait d'une nouvelle étape importante pour le sort de la paix, elle n'en comportait pas moins de très réelles incertitudes. On voit mal, en effet, comment sera réglé le sort de Gaza et de la Cisjordanie, sans parler du statut de Jérusalem, qui est le point le plus délicat.

Des déclarations contradictoires émanant des deux parties ont achevé de montrer l'étendue des points de désaccord. Il était donc juste de souligner une fois encore que l'on n'entrerait dans la voie décisive d'un règlement que si l'on parvenait à un accord d'ensemble, en conformité avec les résolutions 238 et 242 du conseil de sécurité, qui associent toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien.

Les récents événements qui se sont déroulés en Iran, les troubles durables qui en résulteront, la tenue de la conférence de Bagdad sont autant d'événements qui devraient nous inciter à la plus grande prudence. Il y va, en effet, de la confiance et de la crédibilité dont nous jouissons dans ces pays.

Enfin, monsieur le ministre, je terminerai ces quelques remarques en soulignant que les accords de Camp David, en n'offrant pas de perspectives au retour des Palestiniens vers la Cisjordanie et Gaza, ont conduit à des affrontements graves sans précédent au Liban.

Après une guerre civile qui a déchiré le pays, nous assistons à des tentatives ouvertes de partition au Sud-Liban. La France ne peut accepter cette situation. Nous souhaitons connaître vos intentions à ce sujet.

Je vous ai livré ces quelques observations, au nom du groupe U. D. F., dans le temps qui m'était imparti. Certains de mes collègues compléteront mes propos en abordant d'autres problèmes de politique étrangère.

Obstination, habileté, avez-vous dit, monsieur le ministre, prudence et fermeté, avons-nous constaté : tels semblent être les critères de la politique étrangère du Gouvernement dont vous avez la charge. Nous vous faisons confiance car vous saurez mener à bien votre mission : faire de la France un pays riche, généreux, rayonnant et indépendant. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Mesdames, messieurs, l'Europe, voilà la grande affaire des prochaines semaines et des prochains mois. Mais est-ce tellement sûr ? Je n'en suis pas certain. En effet, les empires se disloquent, les armements s'accroissent, les matières premières et singulièrement le pétrole manquent, l'Europe est ballotée par l'événement. Vous envisagez même avec sérénité, semble-t-il, monsieur le ministre, le passage à un monde multipolaire. On peut se demander, dans ces conditions, si l'essentiel est encore dans cette petite péninsule.

Mais l'actualité veut qu'on parle d'abord de l'Europe, ce que je ferai. Mon ami, M. Chandernagor, et les orateurs du groupe socialiste traiteront des autres problèmes essentiels.

Le discours sur l'Europe est un discours trompeur. Alors que les affaires européennes sont déjà suffisamment complexes, il semble que l'on s'ingénie depuis quelque temps à fausser le débat, à le dévier, à multiplier les fausses querelles et à faire en sorte que personne n'y comprenne plus rien — n'est-ce d'ailleurs pas là peut-être une des raisons de la désaffection, semble-t-il, de l'opinion publique à l'égard des affaires européennes ?

Oui, discours trompeur, ce bruit et cette fureur qui ne signifient pas grand-chose — pour reprendre les termes du poète — à propos des institutions. Une grande querelle s'est développée. Or, en matière institutionnelle, tout le monde est d'accord pour maintenir la règle de l'unanimité, tous les groupes sont d'accord pour que l'Assemblée de Strasbourg n'outrepasse pas ses pouvoirs, et ce n'est pas sur ce point qu'il y a divergence politique.

Discours trompeur aussi, monsieur le ministre, que ce discours d'unanimité qu'on entend parfois, ce consensus sur l'Europe, ce pacte européen qui serait ainsi proposé et qui laisserait croire que tout le monde serait d'accord puisqu'il s'agit d'une affaire de politique étrangère. Mais d'abord, s'agit-il bien, s'agit-il encore d'une affaire de politique étrangère ?

Je lisais dernièrement sous la plume de M. Jean-François Deniau, des remarques sur le contrôle des firmes multinationales. Mais quelles propositions le Gouvernement a-t-il fait pour assurer un contrôle effectif de ces firmes au niveau européen ? Et surtout vous vous opposez à une extension des pouvoirs des travailleurs, seule manière — nous le savons bien — d'arriver à un tel contrôle.

La vérité est qu'aujourd'hui l'Europe est devenue l'enjeu de la lutte des classes. La vérité est qu'aujourd'hui le développement du mode de production capitaliste fait que, de plus en plus, les problèmes qui intéressent directement les travailleurs et qui sont au cœur de la lutte des classes ne peuvent plus se résoudre au niveau national, se résolvent nécessairement au niveau européen.

Les socialistes, pour leur part, défendant les intérêts des travailleurs et les défendant sur le plan national, sont conduits à élargir fortement la dimension de leur action et à mener le combat au niveau européen. Or, monsieur le ministre, à Bruxelles, à Strasbourg et à Luxembourg — je ne vous en fais pas grief, c'est la solidarité gouvernementale — vous défendez le plan Barre ; nous, nous l'y combattons.

Trêve de politesse, en la matière ! Décapons le vernis diplomatique et voyons très précisément ce qui nous oppose, vous et nous, en matière européenne ! Voyons en quoi se distinguent votre Europe, celle du Gouvernement, et notre Europe, celle des travailleurs !

Pour étayer ma démonstration, je simplifierai quelque peu, au risque de caricaturer, mais je développerai trois logiques ; car, en la matière et compte tenu de la confusion, il faut revenir à des choses simples.

La première logique — la vôtre — est celle du laisser-faire. C'est une vieille tradition, celle de la ligue hanséatique, celle du Marché commun — et le terme de « marché » lui-même n'est pas révélateur ? — Cette Europe marchande qui s'acharne à éliminer tous les obstacles susceptibles d'entraver la liberté du commerce et qui s'en tient en quelque sorte à cela ! Cette politique qui consent au démantèlement successif de la politique monétaire — ratification des accords de la Jamaïque — de la politique agricole ou de la politique douanière et, à votre place, monsieur le ministre, j'aurais été un peu moins fier devant les derniers résultats ! Cette politique qui cherche très logiquement à mettre en place un espace économique libéré de toute entrave, et nous savons bien que tel est le dessein qui a été poursuivi avec obstination par un certain nombre de nos partenaires et auquel je dis qu'aujourd'hui vous souscrivez !

La deuxième logique est celle du nationalisme, du repli sur les frontières. Là encore, je vois bien ce qu'il y a d'un peu exagéré, mais j'irai jusqu'au bout dans ce décapage ; cette politique de défensive, de repli, face à une situation certes difficile, mène à l'impasse. Lorsqu'on parle de résistance, quelle résistance est aujourd'hui concevable sur des territoires aussi exigus que ceux de nos États européens face au dollar, face à la toute puissance technologique de l'impérialisme américain ou encore face aux offensives commerciales et douanières ? La résistance ne peut, ne doit pouvoir s'organiser, bien sûr à partir d'une base nationale, qu'avec un prolongement européen, lui-même nécessaire.

J'ajoute que cette logique comporte en elle-même quelques dangers. Je fais ici allusion au thème de l'Europe allemande.

Il est vrai que l'Allemagne est aujourd'hui un problème en Europe. Il est vrai que la puissance industrielle et économique de la République fédérale d'Allemagne et son poids militaire font aujourd'hui problème. Il est vrai que, depuis 1958, la République fédérale d'Allemagne a accru ses moyens d'action dans des proportions importantes que la crise mondiale n'a fait qu'accroître.

Mais, face à cette réalité, que faut-il faire ? Est-ce en flattant le nationalisme que l'on arrivera à y répondre ? Je crains plutôt qu'à un nationalisme ne réponde l'autre. Si le nationalisme français ne me fait pas trop peur, je crains davantage l'autre. En vérité, je suis de ceux qui pensent que Briand a probablement plus fait pour la paix que Poincaré décidant d'occuper la Ruhr, même si, en fin de compte, la guerre a eu lieu et même si on ne sait comment, en l'affaire, démêler les responsabilités des uns et des autres.

Toujours est-il que le sentiment nationaliste qui se développe et se propage aujourd'hui pose un problème sérieux, qu'il importe d'évoquer ici.

La troisième logique est celle de l'Europe des travailleurs. Je l'exposerai sans aucune vanité, car l'Europe des travailleurs a vingt ou trente ans de retard sur l'Europe des marchands et du capital. Elle a de la peine à se forger, aujourd'hui même ou les travailleurs européens se trouvent le dos au mur face à la crise. Et pourtant, les prémices sont là ; pourtant les premières formes de concertation entre organisations apparaissent : le prochain élargissement de la confédération européenne des syndicats à l'ensemble des organisations syndicales représentatives sur le plan européen, l'appel récemment lancé par le parti communiste italien à l'ensemble des forces socialistes, sociales-

démocrates et communistes en Europe, et dont je souhaite qu'il soit entendu. Il y a là les premiers éléments qui permettent de mener un combat : c'est celui que nous menons.

A la lumière de ces logiques, je voudrais éclairer trois problèmes.

Le premier — je n'y insisterai pas car nous en avons longuement traité le trimestre dernier — est celui de l'élargissement du Marché commun à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal. La logique nationaliste est ici évidente. La logique du nécessaire, la vôtre, monsieur le ministre, apparaît clairement, jour après jour, dans l'apathie gouvernementale qui se traduit plus précisément par votre attitude sur le problème de la politique régionale. Vous avez rappelé tout à l'heure les difficultés budgétaires qui se manifestent à l'Assemblée européenne. Vous avez omis d'ajouter que le contentieux se nouait précisément à propos de la politique régionale. Vous auriez pu ajouter de surcroît que l'opposition de la France au développement des moyens d'une politique régionale européenne ne date pas d'hier et qu'elle a, si je ne me trompe, été encore rappelée tout récemment par la plus haute instance de l'Etat, quoiqu'en termes voilés.

Eh bien, ce refus de mettre en place une politique régionale vigoureuse, c'est le refus de se donner les moyens de la solidarité impliquée par l'élargissement du Marché commun. Elargir le Marché commun à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal sans prendre en même temps les moyens de contrecarrer les inégalités qui seront accrues et en bloquant, au contraire, les possibilités d'une action effective à ce niveau, c'est très exactement la politique du laisser-faire avec sa logique, mais une logique que nous ne pouvons pas accepter — vous le comprenez bien — car elle est dangereuse dans la mesure où elle sacrifie non seulement les intérêts des travailleurs grecs, espagnols et portugais, mais aussi les intérêts bien compris des travailleurs français qui, eux, savent que c'est par une vigoureuse politique régionale — et quand je dis : politique régionale, je pourrais ajouter : politique sociale, etc. — que l'on arrivera à égaliser les conditions de la concurrence et qui savent aussi que leurs intérêts rejoignent ceux des travailleurs des pays candidats.

Le deuxième problème que je voudrais développer est celui du système monétaire européen, aujourd'hui clé de voûte de la construction européenne. Il y a assurément quelques raisons d'avoir mis en place cette clé de voûte, avec le démantèlement du système monétaire international — démantèlement auquel vous avez consenti — avec le dérèglement des taux de change et ses conséquences sur les échanges communautaires. Il est vrai que la mise en place d'une zone de sécurité monétaire au niveau européen apparaît comme une nécessité que nous, socialistes, avons d'ailleurs, pour notre part, demandée dès 1973 à notre congrès de Bagnolet. Mais si la mise en place d'une zone de sécurité monétaire est aujourd'hui nécessaire et si, en outre, elle est intéressante comme indiquant que la République fédérale d'Allemagne entend peut-être à son tour prendre quelques distances avec les Etats-Unis d'Amérique dans ce domaine — et c'est peut-être un des éléments les plus importants de l'événement qui est en train de se passer — le système monétaire européen, tel qu'il est mis en place, est, à nos yeux, inacceptable pour des raisons de forme et de fond.

Pour les raisons de fonds, nous rejoignons les deux logiques. Votre système monétaire, malgré vos dénégations, n'est qu'un « serpent » un peu amélioré, un peu renforcé sans doute, avec davantage de moyens, d'action, mais, sur le fond, il reste un moyen de police monétaire, il relève des théories économiques monétaristes les plus traditionnelles. Lorsqu'on ajoute les inégalités sociales à la crise, le tout couronné par une police monétaire, on constate comme résultat le plan Barre, c'est-à-dire une politique d'austérité renforcée par les contraintes internationales au niveau européen. Fûte d'assortir cette politique monétaire d'une politique sociale véritable, d'une politique industrielle et d'une politique économique qui donnerait son sens à l'ensemble de l'édifice, en vous cantonnant dans cette position strictement monétariste et — je me réfère encore aux négociations — en faisant en sorte que l'on n'aille pas trop loin, vous adoptez là encore une thèse sur la conception même de la construction de l'Europe qui est à l'opposé de la nôtre.

S'agissant des raisons de forme, c'est un peu le juriste qui parle ; c'est aussi le politique. M. le président Couve de Murville a rappelé tout à l'heure quelques incongruités concernant l'édifice mis en place. Sans reprendre ce qu'il disait, j'y ajouterai quelques observations.

Je vois dans la manière dont l'édifice a été mis en place un triple abus.

D'abord un abus de l'article 235 du traité de Rome ; cet article est la petite réforme, la possibilité — grâce à la théorie

des pouvoirs implicites — de mettre en place des compléments au traité de Rome dès lors que le traité lui-même n'aurait pas accordé les pouvoirs nécessaires pour atteindre tels objets fixés dans le texte même de l'accord initial. Et c'est bien cet article qui a été invoqué dans la présente circonstance ; c'est le seul texte cité dans le règlement du 18 décembre. Il a fourni l'élément de procédure par lequel vous avez mis en place la réforme. Il y a donc en l'espèce un détournement de procédure, car le système monétaire ne se trouve à aucun moment défini dans le traité. A tel point qu'en 1957, le rapporteur du traité de Rome devant cette assemblée, Alain Savary, notait qu'il faudrait probablement mettre en place un système monétaire, ce qui impliquerait une révision du traité.

M. le Premier ministre s'est l'autre jour référé, assez curieusement d'ailleurs, à l'article 103 du traité relatif à la politique conjoncturelle économique. Si, en invoquant les dispositions des articles 103 et 235 du traité de Rome, on peut mettre en place un édifice aussi considérable que le système monétaire européen, cela signifie qu'on peut faire n'importe quoi et que, dans ces conditions, il n'était pas besoin de prévoir d'autres modes de révision. Cela signifie surtout que, dès la signature du traité en 1957, l'ensemble des représentations parlementaires se trouvaient écartées de la suite des événements.

Il y a là une manière d'agir inquiétante, qui rejoint d'ailleurs la procédure que vous avez employée pour la ratification implicite des accords de la Jamaïque lors de la discussion de la dernière augmentation de notre quote-part au fonds monétaire international. A travers ce recours à de petits articles rédigés à des fins mineures, il s'agit d'une affaire considérable, inquiétante.

Deuxième abus de pouvoir : l'abus de la loi du 3 janvier 1973 sur la Banque de France. Le président Couve de Murville a fait dernièrement référence au précédent du fonds monétaire international. Je m'y suis reporté et, dans le rapport de M. Guy Sabatier concernant l'augmentation des droits de tirage spéciaux, j'ai retrouvé très exactement le même mécanisme que celui qui est adopté aujourd'hui pour le système monétaire international : échange de dépôts monétaires, opération facultative. Pourtant, à l'époque, le ministre des finances avait jugé nécessaire de venir devant l'Assemblée nationale obtenir le consentement du législateur. La loi de 1973 donne à la Banque de France le droit de mener des opérations courantes. On ne peut pas à la fois déclarer que le système monétaire européen est la clé de voûte de la construction européenne et le soumettre à la loi de 1973.

Troisième abus : l'abus d'autorité politique vis-à-vis du Parlement. Vous dirai-je que j'ai été choqué l'autre jour en entendant le président Couve de Murville, dont tout le monde connaît la compétence, dire qu'en la matière il n'avait ni les informations ni les moyens d'arriver à voir clair dans cette histoire.

Si le président de la commission des affaires étrangères se trouve à ce point démuni, c'est qu'il se pose un problème politique, extrêmement grave, d'information du Parlement. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la manière dont cette affaire a été traitée devant les autres parlements de l'Europe des Neuf, dont les membres ont été tenus au courant du déroulement de la négociation et de ses difficultés, avec le traitement qui a été réservé au Parlement français.

Or, les difficultés étaient considérables et des mystères demeurent encore, notamment sur l'attitude de la République fédérale d'Allemagne à l'égard de l'indicateur de divergence ou sur la réalité de ses concessions à propos des montants compensatoires monétaires. Ces points appellent des éclaircissements. J'espère que vous nous les fournirez dans votre réponse, monsieur le ministre. Ils mériteraient que le Parlement français fût tenu dûment informé du déroulement de la négociation.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que sur ce deuxième point notre logique ne puisse rejoindre la vôtre.

Le troisième problème que je tiens à évoquer est celui de la politique sociale européenne. On parle beaucoup de « eurochômage » ou de « eurocrise ». De telles formules ne sont pas les nôtres. Il est trop facile de faire de l'Europe le bouc émissaire de tous les maux, alors que la crise actuelle est celle du capitalisme mondial et que votre gouvernement y a quelques responsabilités.

Vous avez évoqué très rapidement les mesures en faveur de l'emploi que devait proposer la présidence française du conseil des ministres de la Communauté. Il est temps, monsieur le ministre ! Mais faut-il vous rappeler que le Gouvernement français s'est, jusqu'à présent, systématiquement opposé aux propositions européennes en matière d'emploi ? Faut-il rappeler que le programme d'aide à l'emploi des jeunes chômeurs a été retardé pendant six mois par le Gouvernement français, seul contre huit ? Faut-il rappeler que le volet social du plan Davignon, qui prévoit des mesures sociales et des opérations en

faveur de l'emploi dans les régions touchées par la crise de la sidérurgie, a été, lui aussi, bloqué par le Gouvernement français, seul contre huit ?

Vous annoncez aujourd'hui un virage à 180 degrés. Tant mieux ! Nous en sommes fort heureux ! Mais nous aimerions avoir quelques explications et obtenir l'assurance que les mesures proposées sont sérieuses. Un phénomène nous inquiète profondément, monsieur le ministre : la politique réactionnaire que vous servez aujourd'hui, à Bruxelles comme à Strasbourg, est en train de dresser les travailleurs contre l'Europe. Vous les précipitez ainsi dans une impasse car, en dehors de l'Europe des travailleurs, la défense de ceux-ci ne peut être assurée.

A force de bloquer et d'empêcher les initiatives européennes et la mise en place de l'Europe des travailleurs, vous verrouillez tout le système et vous allez le faire casser. Mais peut-être est-ce là votre dessein ? Il serait intéressant d'obtenir des explications sur ce point.

Pour notre part, nous affirmons que l'Europe des travailleurs est en marche. Une revendication comme celle touchant à l'abaissement à trente-cinq heures de la durée hebdomadaire du travail, qui a été illustrée par la longue grève des métaux allemands au mois de décembre dernier, qui doit être reprise par l'ensemble des travailleurs à travers l'Europe et l'est déjà par les partis socialistes européens, dans le cadre des élections parlementaires européennes, est l'illustration de l'Europe que nous entendons construire avec la solidarité de l'ensemble des travailleurs du continent européen.

Vous le savez, monsieur le ministre, si cette Europe des travailleurs, qui seule aurait la capacité et la volonté politique d'affirmer son entité face à l'impérialisme américain, ne se met pas en place, rien n'arrêtera l'Europe sur la voie d'un déclin inexorable. C'est pourquoi nous continuons ce combat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Nous voici donc à quelques semaines d'une élection qui aurait pu ne pas être sans qu'il en résultât aucun dommage ni pour l'Europe ni pour la France. Mais laissons là les vains regrets et, dans cette circonstance, ayons, au-delà des querelles partisans, le souci principal de l'intérêt national.

Aujourd'hui peu de Français, parmi ceux qui ont des responsabilités politiques, contestent les deux grands thèmes de la pensée gaulliste sur l'Europe. On a dit volontiers partisan d'une Europe européenne, c'est-à-dire d'une Europe qui ne soit l'annexe d'aucune superpuissance et plus précisément qui ne soit pas dépendante des Etats-Unis. On refuse en général l'idée d'une Europe administrée par je ne sais quel organisme supranational et l'on convient que l'Europe, décidément, ne saurait s'unir, exister, se développer que dans le respect de la souveraineté des Etats qui la constituent.

Sur ces deux points, en France, des notes discordantes se font rarement entendre.

Sans doute certains qui tiennent aujourd'hui ce langage se sont-ils naguère exprimés différemment. Mais pourquoi douter par principe de leur sincérité ? Quant à moi, je suis assez naturellement porté à croire ce que l'on me dit et, dans ce cas, j'y crois précisément parce que je suis gaulliste. Je pense, en effet, que le sillon tracé par le général de Gaulle fut si net et si profond que de longtemps ses successeurs ne pourront le quitter.

En conséquence, je souhaiterais que la campagne fût conduite sans procès d'intention à l'égard de personne et sans invectives.

Je crois assez volontiers au sentiment national des Français. Je pense que tous ceux qui siègent dans nos assemblées ont le souci primordial, chacun à sa façon, des intérêts du pays. On n'imagine pas que celui à qui la Constitution donne mandat de sauvegarder l'indépendance nationale veuille par principe en faire litière. En tout cas, je ne le pense pas. Je ne l'imagine pas davantage pour le Gouvernement de la République. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous défendez et que vous continuerez, au sein de la Communauté européenne, à défendre avec vigueur les intérêts du pays.

Mais vous allez vous trouver devant une rude tâche, car s'il existe, sur le plan intérieur, un consensus en faveur d'une Europe européenne, formée de nations souveraines, c'est le consensus opposé qui se dégage chez nos partenaires les Etats membres. A quelques nuances près, les huit autres Etats sont favorables à une certaine dépendance, on peut même dire à une dépendance certaine vis-à-vis de l'un des deux grands et, à la réserve de la Grande-Bretagne — mais elle ne fera jamais

jeu commun avec nous — ces Etats acceptent, et même souhaitent, une évolution de la construction européenne vers des formules supranationales.

C'est dans cet environnement inamical, au moins peu compréhensif à l'égard des aspirations françaises, que la France, du fait de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, va s'engager davantage. C'est cela qui est grave ; c'est là, selon moi, qu'est le danger.

Vous avez, j'en suis sûr, monsieur le ministre, l'intention de tenir, et sans doute tiendrez-vous, sans doute maintiendrez-vous. Mais il nous faut, je crois, mesurer l'ampleur et la réalité des périls, car nous sommes déjà aujourd'hui à l'opposé de ce que nous prônons, nous sommes dans une Europe dépendante, dans une Europe déjà supranationale.

Nous avons tous, je pense, pour le peuple américain de la considération et du respect. Ce n'est pas ce qui est en cause. On peut même admirer la puissance américaine, mais sans vouloir vivre dans son ombre. Or, l'ombre des Etats-Unis s'étend sur l'Europe. Les exemples et les témoignages abondent.

Nos partenaires du Marché commun doivent-ils choisir pour leurs forces aériennes entre un avion de combat européen, qui se trouve être français, et un avion américain, c'est l'avion américain qui est retenu, malgré toutes leurs protestations d'attachement à l'Europe, de volonté de construire l'Europe, etc.

Le plus grave est que ce choix n'est pas aberrant mais normal. Quand on est intégré dans l'O.T.A.N. — ce qui est le cas pour six de nos partenaires — quand ses forces armées sont, de ce fait, placées sous le commandement américain, comment agir différemment ? En vérité, il n'est pas anormal de s'en remettre à un allié très puissant du soin d'assurer ou de parfaire sa défense ; simplement, ce n'est pas notre position.

Mais la position de la France est exceptionnelle, elle est extraordinaire en Europe. Comment alors attendre de la part des autres Etats membres, qui ont la position radicalement opposée, une authentique recherche de l'Europe européenne ? Ils ne le prétendent pas d'ailleurs.

Avec la brutale franchise de ceux qui sont assez sûrs de leur force ou même de leur bon droit pour n'avoir pas à baisser la vérité, M. Kissinger — je sais bien qu'il n'est plus secrétaire d'Etat mais son successeur ne le démentirait pas ouvertement — déclarait au mois d'avril 1973 : « Pour nous, l'unité européenne est ce qu'elle a toujours été, non pas une fin en soi mais le moyen de renforcer l'Occident » — entendons : de renforcer l'Alliance atlantique et la puissance des Etats-Unis. Four bien préciser le rôle secondaire de l'Europe unifiée, M. Kissinger ajoutait : « Les Etats-Unis ont des intérêts, des responsabilités globales, nos alliés européens ont des intérêts régionaux ». A l'époque, hormis la France de M. Pompidou, nul parmi les alliés européens de Washington n'avait bronché.

Procède du même état d'esprit la démarche de la diplomatie américaine auprès du conseil des ministres du Marché commun lors du voyage de M. Sadate à Jérusalem en 1977. Le Département d'Etat conseilla alors sans vergogne aux Etats membres d'approuver le geste du président égyptien, c'est-à-dire de ratifier la politique américaine de paix séparée au Proche-Orient.

Assurément, le Gouvernement français n'y a pas déferé ; mais il fut le seul. Aussi bien n'est-ce pas à notre Gouvernement que je fais procès. Je veux simplement rappeler, monsieur le ministre, dans quel milieu nous vivons en Europe : avec des partenaires qui, lorsque nous parlons d'Europe européenne, d'Europe indépendante, se refusent à mettre aucune réalité derrière ces mots.

Le faux-semblant est un genre très répandu en politique. Voltaire, à son retour d'Angleterre, célébrait le régime démocratique de ce pays ; il se refusait à voir la réalité : le pouvoir aux mains d'une aristocratie peu nombreuse et dominante. Lorsque nos partenaires du Marché commun proclament : politique européenne, ils pensent souvent politique atlantiste. L'atlantisme, on n'en parle jamais dans les organes du Marché commun. Monsieur le ministre, pensez-y toujours.

Et de grâce, qu'on ne fasse pas procès d'être mauvais européens à ceux qui nourrissent la véritable ambition pour l'Europe, celle de la voir égaler et balancer les deux superpuissances. Cela, je crois, est possible. Le total de nos populations, de nos productions industrielles, de nos capacités d'inventions scientifiques autoriserait ce grand dessein à condition qu'on en ait la volonté en Europe. C'est l'honneur des gaullistes de l'avoir, les premiers, formulé.

L'idée d'une Europe indépendante est donc, autour de nous, délaissée. C'est pire encore s'agissant de la supranationalité car là, on ne fait pas mystère des préférences et des visées.

Aussi bien l'assemblée, élue au suffrage universel, me paraît-elle à cet égard source de dangers nouveaux. L'unanimité est pour nous la règle d'or. Nous l'avons maintenue en 1965 au prix d'une crise majeure. Des crises majeures, il n'en faut pas trop, mais il en faut de temps en temps.

Cette règle, seule sauvegarde de la souveraineté des Etats, est d'une application techniquement possible, au niveau du conseil européen comme du conseil des ministres, que l'on soit six, neuf ou même douze. Mais une assemblée, par nature, se détermine à la majorité. Ainsi se précise le risque que soient prises des décisions qui nous lieraient sans notre aveu. C'est pourquoi nous sommes si attentifs à une éventuelle extension des pouvoirs.

Certes, il y a le texte de notre loi de ratification. Certes, il y a l'avis du Conseil constitutionnel. Certes, nous avons pris acte de la volonté affirmée du Gouvernement français de ne rien céder en la matière. Mais il faut aussi compter avec la volonté contraire des autres Etats membres, volonté affirmée également par leurs gouvernants et par les dirigeants politiques, comme il faudra compter avec la volonté de leurs députés à l'Assemblée européenne. Et, dans ce choc entre des volontés contraires, quel est celui qui peut jurer qu'il ne cédera pas, qu'il ne rompra point d'une ligne, un jour, un soir, au petit matin après une nuit de palabres ?

Oh ! je ne crois pas au coup de force de l'Assemblée européenne s'élevant en constituante, mais on peut craindre les glissements progressifs et insidieux. Nous avons à l'esprit le différend sur le budget, dont finalement l'assemblée de Strasbourg, avant même de procéder au suffrage universel et grâce aux finasseries de la procédure bruxelloise, se tire à son avantage. Je ne dis pas que le Gouvernement français n'a pas fait tout ce qu'il fallait faire. Néanmoins, les faits sont là.

Il y eut aussi la navrante affaire des fonds de publicité électorale où, quoi qu'on dise, une propagande étrangère, financée avec des fonds étrangers en partie fournis à son insu par le contribuable français, s'est développée sans contrôle, mais heureusement sans talent et sans efficacité, sur le territoire national.

Je ne veux pas analyser l'arrêt de la Cour de justice sur l'approvisionnement de la Communauté en matières fissiles. M. Couve de Murville en a dit tout ce qu'il fallait en dire. Remarquons seulement que, dès lors que le Marché commun comporte des organes fédéraux, car tel est initialement l'esprit du traité de Rome, ces organes font du fédéralisme, c'est-à-dire de la supranationalité. Or l'Assemblée européenne est un organe de cette inspiration et son élection au suffrage universel ne peut que lui donner une autorité renouvelée et des tentations nouvelles.

Les Français doivent savoir que déjà, et sans que leur Parlement ait à en connaître des mesures qui affectent leur existence sont arrêtées par les autorités communautaires. Assurément le traité de Rome, nous ne le contestons pas, donne au conseil des ministres le pouvoir de légiférer dans certains domaines. Mais jusqu'où va le contrôle du conseil ? Où commence l'initiative de la bureaucratie bruxelloise ? Les limites fixées par le traité ne sont-elles pas parfois transgressées ? En vérité, le pouvoir législatif de la Communauté, je le crains, déborde le cadre où il devrait se cantonner et, proliférant, échappe parfois au contrôle effectif du conseil. Comme il est hors de la compétence des Parlements nationaux, l'irresponsabilité devient institutionnelle.

Par exemple ont été, et c'est normal, supprimés les droits de douane aux frontières nationales. C'est l'esprit même de l'union douanière, fondement du Marché commun. Mais la nouvelle protection tarifaire aux frontières de la Communauté est devenue dérisoire sans que nous, représentants du peuple français, ayons pu en débattre ni même en être informés. Ainsi le Gouvernement et le Parlement ont-ils perdu l'usage d'un puissant levier de la politique économique et sociale nationale. Les sidérurgistes en ont fait l'amère expérience.

Quant aux empiètements aux marges du traité, nous en eûmes un éclatant exemple ces jours derniers avec le transfert de 20 p. 100 de notre stock d'or et de devises au fonds européen de coopération monétaire. J'ai bien suivi, et je pense à peu près compris, les discussions et les explications sur cet épineux sujet. Le moins que l'on puisse dire est que les décisions qui sont à l'origine de ce transfert ne ressortissent pas clairement aux matières qui sont, selon la lettre du traité, de la compétence législative du conseil des ministres.

Encore s'agissait-il là d'une grande affaire dont le principe avait été débattu au plus haut niveau politique. Mais l'on sait bien que la bureaucratie bruxelloise, attachée à justifier son existence, multiplie règlements et directives qui finissent par changer notre vie de façon abusive.

J'ai eu l'occasion, étant ministre des transports il y a quelques années, d'être partie à la discussion absurde sur le poids à l'essieu. Pourquoi donc cette rage de vouloir tout uniformiser ?

Dans ce même secteur d'activité, celui des transports, nos routiers doivent maintenant non seulement connaître la loi française, mais encore essayer de se retrouver dans la complexité des règlements communautaires.

Et voilà qu'on se mêle, de Bruxelles, de régenter l'abattage des volailles grasses dans nos provinces — dans votre province, monsieur le ministre, comme dans la mienne ! Halte-là !

On nous parle de confédération, mais nulle fédération, à travers l'histoire, ne s'est ingérée dans de tels détails de la vie intérieure des Etats membres.

Oui, la Commission et ses bureaux étendent davantage chaque jour leur pouvoir supranational au mépris du bon sens et du respect des parlements souverains. La supranationalité en marche froisse la souveraineté nationale et fait fi de la démocratie.

On répliquera peut-être que, précisément, l'assemblée élue au suffrage universel viendra tempérer ou contrôler ce prurit technocratique. C'est peu probable : la majorité supranationale de l'Assemblée européenne se liera avec la Commission par tout un réseau de complicités médiocres. Et d'ailleurs nous récusons, comme le Gouvernement, cette compétence de l'Assemblée européenne. C'est au Parlement national, et à lui seul, sauf les cas explicitement prévus par le traité, d'exercer le pouvoir législatif à l'égard des citoyens français. Malheureusement, ni les Allemands, ni les Italiens, ni les Irlandais, ni les ressortissants du Benelux ne tiennent tout à fait ce langage.

Oui, dure épreuve pour la France et pour le Gouvernement français que celle qui nous attend, qui vous attend en Europe, au lendemain du 10 juin !

La France sera à part, ce qui est normal. On cherchera à la supplanter, ce qui ne serait pas acceptable. Face aux offensives avouées, et plus encore devant les menées insidieuses, il faudra défendre notre souveraineté et les idées françaises sur l'Europe.

Nous, gaullistes, nous ne prétendons pas au monopole du patriotisme. Dans la campagne qui se déroule aujourd'hui, nous voulons nous montrer les plus exigeants sur l'indépendance nationale, et pourquoi pas les plus ambitieux pour une véritable Europe.

Demain, cette assemblée de 410 membres comprendra quatre-vingt-un Français. Chaque grande formation politique aura — ce n'est pas un pronostic, mais de l'arithmétique — un nombre de députés qui se situera dans une fourchette ou autour d'une fourchette de quinze à vingt. De quoi témoigner, c'est tout !

Nous, gaullistes, au sein de ladite assemblée, nous porterons notre témoignage et nous apporterons le plus solide appui à tout Gouvernement français résolu à défendre les intérêts de la France. Je disais, monsieur le ministre, que la France serait non point isolée mais à part. Il le faut : la France n'a pas pour vocation de suivre, la France ne peut s'abîmer dans un ensemble qui serait, non point égalitaire, mais en vérité mené par plus audacieux que nous, ou guidé de l'extérieur.

La France, en Europe, a souvent tracé le chemin, vous l'avez excellemment rappelé tout à l'heure. C'est nous qui avons conduit nos partenaires à adopter la politique agricole commune et cela demeure un exemple, même si le Marché commun agricole est aujourd'hui un peu délabré. C'est nous qui avons, en 1962, lancé le grand débat institutionnel et le mérite nous en demeure, même si, contre notre gré, le projet a tourné court.

Nos résistances ne furent pas moins exemplaires. Le refus de renoncer à la règle de l'unanimité à sans doute sauvé l'Europe contre les excès des maximalistes. Notre opposition durant un temps à l'entrée de la Grande-Bretagne apparait, avec le recul, comme prophétique. Et je n'oublie certes pas que c'est aussi une initiative française qui a donné vie au Conseil européen.

Evidemment, entraîner, résister, ce n'est pas l'attitude la plus aisée, ce n'est pas la position la plus confortable. On est souvent en butte aux manœuvres de ses partenaires et parfois incompris de sa propre opinion publique. Mais je m'imagine pour la France qu'une situation singulière au milieu des autres. Son histoire, sa tradition millénaire d'indépendance, l'idée qu'en réalité on se fait d'elle à l'étranger, justifie cette ambition, qui est notre ambition à tous. Depuis mille ans, à travers notre histoire, court le fil d'or de notre indépendance. En dépit des revers et des désastres, malgré les folles aventures et les révolutions, ce fil n'a manqué se rompre qu'en deux ou trois occasions, deux ou trois fois seulement en mille ans, tant l'indépendance est la nature même de la France.

J'espère que le risque n'est pas là de nouveau, proche, présent, pressant. Je ne doute pas de l'intention du Gouvernement de défendre l'indépendance nationale. Je ne veux pas douter non plus, ni de sa volonté, ni de son habileté. Faites en sorte, monsieur le ministre, que demain, entre vos mains, ne se rompe pas ce fil d'or. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un monde en mouvement où s'expriment avec force la volonté d'indépendance et de souveraineté des nations, leur exigence de paix et de sécurité, leur aspiration à des relations plus harmonieuses, plus équitables, plus démocratiques entre les Etats, c'est-à-dire à un nouvel ordre international, la France peut et doit jouer un rôle important, original et positif.

La France le peut en inscrivant sa politique internationale dans les plus grandes tendances qui marquent notre époque. Malgré les regains de tension qui résultent des tentatives de contre-offensive des principaux pays impérialistes, la coexistence pacifique s'impose comme mode de relation entre les Etats. Des progrès dans la voie de la détente et du désarmement sont possibles. A travers le monde, la volonté d'indépendance nationale s'approfondit et joue un rôle moteur dans le vaste mouvement d'émancipation sociale et humaine. Les progrès rapides des sciences et des techniques créeront des perspectives élargies d'édification économique et de progrès social.

La France le peut et le doit afin de contribuer à la solution des grands problèmes en suspens qui continuent à peser négativement sur la vie internationale, qu'il s'agisse de la poursuite de la course aux armements, des politiques des blocs, de l'existence de zones de tensions, de la persistance de l'agression sociale et coloniale dans certains régions du monde, des conditions du sous-développement ou des détresses humaines qui continuent à régner massivement en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

Nous le redisons ici : les communistes veulent une grande politique internationale pour la France, pour une France souveraine, libre de ses décisions, ouverte sur le monde d'aujourd'hui.

Or force est de constater que telle n'est pas l'attitude du Gouvernement, tant s'en faut. Celui-ci abaisse la souveraineté de notre pays et organise son déclin. Il aggrave son insertion dans un bloc atlantique et ouest-européen, dominé par les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Il ne relâche pas sa volonté d'ingérence dans les affaires des peuples, comme en témoignent, notamment, ses interventions en Afrique. Monsieur le ministre, vous vous vantez de l'expédition au Zaïre. Vous avez, en fait, maintenu en place le régime corrompu de ce pays.

Le Gouvernement multiplie les déclarations d'intention sur l'indépendance nationale, le désarmement, le nouvel ordre international, mais il tarde à mettre ses actes en conformité avec ses paroles.

En matière internationale, comme dans la voie nationale, le pouvoir fait montre de la même duplicité. C'est pourquoi, si nous nous réjouissons de tout ce qui peut contribuer au développement des relations de coopération, dans tous les domaines, avec les pays socialistes et en particulier avec l'Union soviétique, nous sommes attentifs à ce que les déclarations faites par le Président Giscard d'Estaing à Moscou se traduisent en actes concrets.

Il est urgent de mettre un terme à l'escalade qualitative et quantitative de la course aux armements. L'existence d'un immense arsenal d'armes de destruction massive menace l'humanité dans son existence même. Elle détourne d'immenses ressources des objectifs de développement économique et social. Or le Gouvernement se refuse à contribuer de façon résolue au freinage de la course aux armements. S'il a été conduit à participer aux discussions de Genève, il continue à ne pas prendre part à celles qui ont lieu à Vienne.

Les accords Salt II, qui constitueraient un pas en avant vers la limitation des armements stratégiques, tardent à être conclus du fait des obstacles dressés par la partie américaine. Vous avez, à Moscou, souhaité le succès de ces accords mais, en même temps, vous admettez votre refus de participer à la discussion de nouveaux accords. Le chef de l'Etat, comme le Gouvernement, se contentent d'envisager des discussions sur le stockage des armes conventionnelles, mais ils s'abstiennent de toute proposition concrète concernant les armes de destruction massive et la prolifération de l'armement nucléaire.

Le Gouvernement mène une politique de vente d'armes qui va à l'encontre des besoins de sécurité des Etats. Or nous voulons que le Gouvernement adopte une position claire et avance des propositions concrètes portant sur tous les types d'armements. Il est indispensable que notre pays participe de façon constructive à l'ensemble des discussions en cours et mette en avant ses propres propositions, avec le souci d'agir dans l'intérêt de la paix, de la sécurité mutuelle des Etats et de la souveraineté de la France.

Nous estimons également que la France a un rôle à jouer pour hâter une solution politique correspondant aux intérêts des peuples dans les régions du monde où se développent d'inquiétantes situations d'affrontement. C'est particulièrement le cas en Afrique australe où la volonté de dignité, de liberté et de souveraineté des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe continue de se heurter aux régimes d'agression raciale et sociale d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Les dirigeants de Prétoria et de Salisbury multiplient les actes de violence et de terreur, comme en a témoigné l'exécution du jeune patriote sud-africain Salomon Malhanga. Ils intensifient la répression ; ils se lancent dans de meurtrières agressions armées contre les Etats voisins d'Angola, du Mozambique, de Botswana et de Zambie.

Le régime sud-africain, qui dispose de l'arme nucléaire, et son allié rhodésien constituent une menace pour l'ensemble du continent africain. Ils ne peuvent perpétuer, et vous le savez, leur politique d'agression que parce qu'ils bénéficient de la complicité et de l'appui des pays membres de l'O. T. A. N. et de la France.

Les racistes de Prétoria peuvent se féliciter du soutien qu'ils reçoivent du Gouvernement français. Celui-ci se contente de quelques condamnations de façade du système d'apartheid et poursuit son soutien, dans tous les domaines, aux régimes racistes.

Le représentant français ne vient-il pas de s'abstenir à l'O. N. U. lorsque le conseil de sécurité condamne les élections de Rhodésie, déclarées « nulles et non avenues » ? Il est urgent que la France cesse toute forme de collaboration militaire et nucléaire avec ces régimes racistes et qu'elle mette un terme à tout soutien politique, financier et économique. Elle doit condamner sans équivoque cette politique et contribuer, dans le cadre des Nations Unies, à agir pour hâter l'heure de la liberté en Afrique australe.

Au Proche-Orient, le Gouvernement français doit agir pour la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, pour le retrait d'Israël des territoires occupés, pour la présence de l'O. L. P. aux négociations, avec toutes les parties intéressées.

Les négociations ouvertes entre le front Polisario et les dirigeants de Mauritanie peuvent permettre une évolution positive de la situation dans le Nord-Ouest africain. Mais l'attitude du Maroc laisse persister une situation dangereuse. La France doit cesser d'inciter le Maroc à poursuivre sa politique d'aventure et reconnaître ainsi les droits nationaux du peuple sahraoui.

Agir pour la paix, pour le règlement politique dans les zones de grande tension internationale exige du Gouvernement français qu'il tienne pour une donnée positive de notre époque la volonté d'indépendance des nations. Or, déclarer ne suffit pas.

Partout où il le peut, au Sahara, en Afrique australe, dans l'océan Indien, il n'hésite pas à intervenir dans les affaires intérieures des peuples. Il se lance dans des expéditions coloniales d'un nouveau type, au Zaïre, au Tchad, au Sahara occidental. Il redéploie ses dispositifs militaires dans l'océan Indien et entretient sur le continent africain un réseau de bases militaires. Il adopte une attitude hostile à l'égard des pays qui, comme l'Angola, l'Algérie, Madagascar, adoptent une politique de souveraineté et de progrès social. Il multiplie les actes de déstabilisation contre le Bénin et les Comores. Il fait de la coopération un instrument de pression politique et ne ménage aucun effort pour perpétuer des rapports de domination et de pillage de type néo-colonialiste, même avec Lomé, dans le cadre de la Communauté des Neuf.

C'est d'une tout autre politique dont la France a besoin dans le monde. Notre pays se doit de développer sa coopération avec tous les Etats, quelles que soient leurs orientations politiques et sociales. Avec les pays capitalistes développés, la France doit entretenir des relations sur la base de l'égalité et du respect de la souveraineté ; elle doit rejeter toute domination des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne ; elle doit adopter une attitude active et résolue de non-alignement impliquant le rejet des politiques de bloc, le refus de toute soumission et de toute tutelle.

Les résultats catastrophiques pour la France des négociations du Tokyo round sont là pour témoigner combien la politique d'effacement devant la C. E. E. est coûteuse et préjudiciable à notre pays et à notre peuple; car il faut tout envisager: le positif et la contrepartie.

Sur tous les grands problèmes de notre époque, la France se doit de parler en son nom. Nous appelons également à l'essor de la coopération avec les pays socialistes, avec tous les pays socialistes. Cette coopération doit toucher tous les domaines: politique, économique, scientifique et culturel. Hélas! nous constatons que le Gouvernement reste bien en-deçà des possibilités. Nous apprécions de façon positive tout progrès de cette coopération. A cet égard, nous veillerons à ce que les orientations prises lors des entretiens franco-soviétiques se traduisent, de la part du Gouvernement français, par des actes concrets. Il est indispensable, en particulier, que sur les questions vitales de la sécurité et du désarmement une action commune puisse déboucher sur des mesures effectives.

Les relations économiques avec les pays socialistes peuvent être amplifiées, à condition que la France veille davantage à leur rééquilibrage et à leur diversification.

De larges perspectives de coopération scientifique et technique sont ouvertes. Une coopération culturelle favoriserait la compréhension et l'amitié entre les peuples. Elle suppose que le Gouvernement français ne persiste pas à se faire l'organisateur de campagnes idéologiques de caractère anticommuniste visant à dénaturer la réalité de ces pays.

Avec les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, la France peut aussi donner un essor à une grande politique de coopération. Elle doit le faire en son nom propre et non s'effacer derrière la C. E. E. comme le voudrait M. Giscard d'Estaing dans ses propositions, de dialogue euro-arabo-africain. Les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine mettent en avant leur volonté de souveraineté. Ils entendent librement disposer de toutes leurs ressources nationales, y compris de leurs matières premières. Ils veulent se donner les moyens d'édifier des économies nationales et les moyens de s'équiper et de s'industrialiser. Ils aspirent à des solutions plus stables, plus démocratiques entre les Etats, c'est-à-dire à l'instauration d'un nouvel ordre international. Toutes ces aspirations sont légitimes. Elles ne contredisent en rien l'intérêt de la France.

S'agissant, par exemple, des matières premières, outre le développement de son potentiel national, le Gouvernement français se devrait d'œuvrer à la conclusion d'accords d'Etat à Etat, d'accords à long terme, démocratiquement négociés. Cela permettrait de répondre aux besoins de la France en même temps qu'aux impératifs d'équipement et d'industrialisation de ces pays.

S'agissant de la construction d'un nouvel ordre international, le Gouvernement français se doit d'agir, en particulier dans le cadre des Nations unies, afin que l'on débouche sur des mesures concrètes d'intérêt mutuel. L'occasion en sera donnée lors de la réunion de la C. N. U. C. E. D. qui va s'ouvrir à Manille.

Au lieu d'adopter une position originale sur les questions capitales des matières premières, de la coopération technologique, etc., le Gouvernement français s'aligne sur les positions de la République fédérale d'Allemagne dans le cadre de la C. E. E. Il témoigne de la même volonté politique que ses partenaires occidentaux de repousser dans le temps les revendications des pays en développement. Nous sommes, pour notre part, convaincus de la nécessité de pas en avant vers la coopération et le développement. Il est urgent que de véritables négociations s'engagent pour aboutir à des solutions concrètes. Les déclarations d'intention, dans ce domaine comme dans les autres, ne peuvent suffire.

Une grande politique internationale pour la France suppose que celle-ci agisse en vue de contribuer à la solution des problèmes généraux que posent aujourd'hui à toute l'humanité des situations difficiles. C'est vrai en particulier des questions liées au sous-développement: en Afrique, en Asie, en Amérique latine, des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants — 800 millions dit le rapport de M. Mac Namara, président de la Banque mondiale — continuent d'être massivement victimes de la faim, de la malnutrition, de la maladie et d'être relégués dans des conditions quasi inhumaines de dénuement, de détresse physique et morale. Dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire qui sera, en 1980, consacrée au développement, ces questions seront largement débattues.

Vous vous prévalez naturellement de la remise gracieuse de la dette contractée par certains pays africains vis-à-vis de notre pays. Disons-le, ce geste qui veut marquer une certaine sensi-

lité ne constitue pas une réponse satisfaisante, car il s'inscrit dans un certain contexte: ces pays du Sahel — Niger, Mali, Haute-Volta, Tchad notamment — n'étaient pas en état de rembourser parce que trop pauvres, pauvres aussi du colonialisme!

Ce geste prépare-t-il de façon spectaculaire un éventuel moratoire réservé pour Manille, de concert précisément avec M. Mac Namara et la banque mondiale, qui refusèrent avec le Gouvernement français la remise de la dette lors des négociations Nord-Sud?

Le programme de coopération signé à Moscou lors du voyage présidentiel fait état, là aussi, de ce problème; mais, une nouvelle fois, comment le Gouvernement français fera-t-il entrer dans la vie cet engagement et les autres par une aide efficace et non pas uniquement par des artifices?

L'exigence de démocratie, de liberté est une tendance majeure de notre époque. Du fait de ses traditions et de sa place dans le monde, la France se devrait de jouer un rôle important pour les droits de l'Homme, c'est-à-dire pour l'ensemble des exigences individuelles et collectives, pour l'émancipation sociale et humaine telles qu'elles sont formulées en particulier dans la Charte et la Déclaration universelle des Nations unies. Cela suppose, a priori, que l'action pour les droits de l'Homme ne soit pas réduite, comme le fait aujourd'hui votre gouvernement, en France, à servir de simple instrument de guerre froide. Cela suppose également qu'en France le pouvoir, au lieu de comprimer démocratie et liberté, les élargisse.

S'il est bien un domaine où s'intègre la démocratie car il touche au devenir de la nation comme à celui de l'humanité tout entière, c'est celui de la politique internationale.

Paix, souveraineté, coopération, justice et démocratie, tels devraient être les maîtres mots de la politique de la France dans le monde. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, dernier orateur de cet après-midi.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, notre politique étrangère doit être adaptée au monde moderne, chaque jour plus complexe, et il est donc nécessaire qu'elle s'appuie sur des structures efficaces et dispose de moyens adéquats.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je me félicite de la réforme du Quai d'Orsay que vous avez entreprise et dont le Président de la République lui-même a souligné l'importance en vous rendant récemment visite.

Particulièrement heureuse apparaît la décision de créer une direction des Français de l'étranger. Le ministère des affaires étrangères n'a pas, en effet, pour seul rôle de représenter les intérêts de la France à l'étranger; il doit également assurer aux Français qui voyagent, vivent et travaillent hors de l'hexagone la sécurité et toute l'assistance qu'ils sont en droit d'attendre de l'ensemble des services de l'Etat, ainsi que vous l'avez d'ailleurs très clairement expliqué dans un article paru le 18 avril dernier.

L'essentiel de notre influence dans le monde résulte, en effet, de notre présence économique et culturelle; vous l'avez affirmé aujourd'hui avec force. Or cette présence reste insuffisante, notamment dans des pays susceptibles d'être imprégnés de notre culture ou d'offrir de nouveaux débouchés à nos entreprises: le Brésil, le Mexique, le Nigeria, l'Inde, l'Indonésie, l'Argentine et bien d'autres.

Il convient donc de renforcer notre action, d'accroître nos effectifs et de favoriser notamment l'installation temporaire à l'étranger de jeunes gens ayant une formation économique; je l'avais déjà demandé ici même l'an dernier. C'est d'ailleurs une condition de la consolidation de notre commerce extérieur. Je souhaite qu'à l'instar des Allemands et des Japonais, nos missions permanentes à l'étranger incluent des économistes et des jeunes hommes formés aux affaires, qui pourraient alterner des fonctions à l'étranger et en métropole.

Vous avez défini, monsieur le ministre, une politique de présence extérieure de la France. L'efficacité de cette politique dépendra très largement des hommes qui la mettront en œuvre sur place, au niveau des administrations, mais aussi des organismes publics ou parapublics, voire des entreprises.

Même si elle n'ignore aucune région du monde, notre politique étrangère s'inscrit tout naturellement dans deux cercles géographiques privilégiés: l'Europe d'un côté; les pourtours de la Méditerranée et l'Afrique de l'autre.

Face aux deux superpuissances, la France a besoin, pour jouer pleinement son rôle sur la scène internationale, d'une Europe plus solidaire et plus indépendante. Seule l'Europe organisée peut empêcher la France de devenir une simple puissance régionale ; seule une Europe démocratique et sûre d'elle-même pourra faire face aux totalitarismes, résistera aux hégémonies, avez-vous dit. C'est dans cette perspective qu'il nous faut préparer l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

L'élection toute proche de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct permettra de renforcer la solidarité qui nous unit à nos partenaires de la Communauté et de poser un jalon supplémentaire sur la voie de la construction de l'Europe dans le strict respect des traités.

Cette construction nous permettra de mieux asseoir la démocratie dans chacune de nos nations et de mieux préserver et promouvoir l'héritage de liberté et de valeurs fondamentales que nous avons en commun. Ce cadre européen nous mettra à même de mieux apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la vie quotidienne de nos concitoyens : sécurité sociale, emploi, environnement, culture, énergie, recherche.

Cette construction, enfin, sera susceptible d'asseoir notre indépendance et celle de nos voisins vis-à-vis de tout agresseur éventuel, mais également à l'égard de notre partenaire américain dont la dimension écrase actuellement chacun des pays européens pris isolément.

Ce rééquilibrage de l'Alliance atlantique sera conforté par la poursuite résolue de la coopération politique entre les gouvernements européens, en vue notamment de définir des positions communes sur le désarmement et le dialogue Nord-Sud.

Sur le premier point, le Président de la République française a fort bien indiqué la voie à suivre pour aboutir à une réelle détente. L'affirmation du droit de chaque peuple à la sécurité, la création d'une agence de satellites, l'inclusion de la conférence de Genève dans le giron de l'O. N. U., enfin une conférence de désarmement pour les armements classiques, autant d'éléments indispensables à l'établissement de relations pacifiques et constructives entre les Etats, et j'apprécie à sa juste valeur le voyage du Président de la République en Union soviétique.

Sur le deuxième point, il revient tout naturellement à la France d'engager ses partenaires européens sur la voie d'une politique active de coopération vis-à-vis de l'Afrique, à l'instar de ce qui s'est fait à Lomé, dont l'accord est renégocié en ce moment même.

C'est d'ailleurs sur le continent africain que notre politique étrangère, fondée sur le respect des identités nationales, la coexistence des peuples et le respect des indépendances et de l'unité des Etats, a trouvé sa meilleure expression.

La France a su, lorsque cela était nécessaire, prendre ses responsabilités sur le plan militaire, que ce soit à Kolwezi, l'année dernière, ou au Tchad. Je souhaiterais, pour l'avenir, que notre capacité d'intervention demeure aussi efficace et permette, le cas échéant, de faire face à des situations analogues.

Mais, le plus souvent, et fort heureusement, la coopération franco-africaine s'exerce essentiellement dans les domaines économique et culturel ; le rayonnement culturel dont vous avez parlé. Et l'on doit à cet égard se féliciter du rapprochement entre notre pays et la Guinée, consacré par le voyage du Président de la République dans ce pays en décembre 1978, ainsi que des « retrouvailles » entre la France et Madagascar, concrétisées par la signature de nouveaux accords financiers en mars dernier.

En ce qui concerne le Proche-Orient, la France a su mener une politique d'équilibre fondée sur le respect de l'existence d'Israël et la nécessité de trouver une solution juste et durable au problème palestinien. Comme l'a souligné avec raison le Président de la République, seule une paix globale conclue entre toutes les parties intéressées pourra résoudre définitivement le douloureux problème israélo-arabe.

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que la France et l'Europe contribuent plus efficacement à la recherche de la paix définitive dans cette région du monde ?

Sous la haute autorité du Président de la République, vous avez entrepris, monsieur le ministre, d'adapter notre diplomatie au monde moderne en transformation, afin d'accroître le rayonnement extérieur de la France, ce rayonnement qui fut le leit-motiv de la dernière partie de votre discours.

Connaissant votre dynamisme et votre ténacité et vous ayant entendu aujourd'hui même avec attention et enthousiasme, nous ne doutons pas de la réussite de votre action. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la politique étrangère du Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

